



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de la Forêt

P.R.E.A.

**Projet Régional
de
l'Enseignement Agricole**

GUYANE

2013-2018

Enseignement Agricole



Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Formation Développement
Cité Rebard BP 5003
97 305 Cayenne Cedex
Guyane

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1^{ERE} PARTIE : ETAT DES LIEUX | 5 |
| I. UNE REGION D'EUROPE ENCLAVEE EN AMERIQUE LATINE..... | 5 |
| II. LE MILIEU HUMAIN..... | 7 |
| 1. Une population peu nombreuse mais en très forte croissance..... | 7 |
| III. L'ENSEIGNEMENT SUR LE TERRITOIRE | 10 |
| 1. L'enseignement Education Nationale | 10 |
| 2. L'Enseignement Agricole (source DAAF 2012)..... | 11 |
| 3. La recherche en Guyane | 11 |
| 4. La coopération internationale..... | 12 |
| IV. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (source INSEE 2011) | 13 |
| V. LE DEVELOPPEMENT SOCIAL | 14 |
| VI. L'AGRICULTURE EN GUYANE, ENJEU DE SOCIETE..... | 17 |
| VII. POPULATION ET AGRICULTURE (source AGRESTE RGA 2010) | 19 |
| VIII. L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE..... | 21 |
| IX. INFRASTRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE | 22 |
| X. OFFRE DE FORMATION ACTUELLE..... | 23 |
| XI. L'EXPLOITATION AGRICOLE DE L'EPLFPA DE MATITI..... | 28 |
| XII. CHAMPS DE COMPETENCE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE | 31 |
| XIII. L'INSERTION PROFESSIONNELLE | 31 |
| XIV. ETUDE DES BESOINS EN FORMATION DES AGRICULTEURS DANS L'OUEST GUYANAIS | 31 |
| 2ème PARTIE : PROJET REGIONAL | 33 |
| I. LES ORIENTATIONS REGIONALES | 33 |
| II. AXES STRATEGIQUES..... | 36 |
| 1. Les différents axes stratégiques du PREA | 36 |
| 3^{ème} PARTIE FICHES D' ACTIONS PREA GUYANE 2013-2018 | 39 |
| 2. AXE 1 : Développer et diversifier l'offre de formation..... | 40 |
| 3. AXE 2 : Développer l'ancrage territorial de l'enseignement agricole et les voies d'accès à la formation dans un souci de développement endogène et durable | 45 |
| 4. AXE 3 : Promouvoir l'enseignement et la formation agricole..... | 47 |
| 5. AXE 4 : renforcer la coopération régionale et internationale | 49 |
| 6. AXE 4 : renforcer la coopération régionale et internationale | 50 |
| Conclusions et perspectives | 51 |
| Annexes | 53 |
| Glossaire | 55 |
| Bibliographie | 58 |

PREFACE

La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a résolument tracé pour l'enseignement agricole le cadre d'une politique de projets : projets d'établissements, projets régionaux et un cinquième schéma national. Les trois niveaux d'intervention (le niveau local, le niveau régional et le niveau national) devront désormais être dotés « d'outils pour structurer leur action dans le respect de l'unité et de la diversité » Cette volonté forte, rappelée par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt (MAAF) lors des Assises de l'enseignement agricole public de 2010, s'inscrit dans le cadre de la déconcentration et en cohérence avec le CPRDFP de Guyane signé par l'Etat, le Conseil régional et les autorités académiques.

En tant que projet stratégique de l'Etat pour l'enseignement agricole, le Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA) s'inscrit en complète cohérence avec le Projet Stratégique et de Performance (PSP) de la Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), mettant en synergie les politiques conduites par la DAAF ainsi que les orientations et actions conduites en région en faveur des établissements d'enseignement agricole.

S'appuyant ainsi sur un diagnostic régional et valorisant les spécificités régionales, le PREA définit des actions prioritaires en matière d'enseignement et de formation professionnelle agricole pour la période 2013-2018.

Désormais, le PREA trouvera tout son sens dans sa mise en oeuvre concrète au niveau de chaque établissement d'enseignement agricole tant public que privé. Il prendra toute sa valeur dans les actions réalisées par les établissements en direction des élèves, des apprentis et des stagiaires, des filières professionnelles et des territoires.

Ainsi, la mise en oeuvre du PREA 2013-2018 se conçoit dans le cadre d'un travail collaboratif où des synergies et des partenariats forts permettront de répondre aux attentes des apprenants, et d'oeuvrer pour le développement de l'agriculture et des territoires afin de relever les défis et les enjeux qui l'attendent. Les axes stratégiques ainsi définis pour l'ensemble du dispositif devront constituer un guide pour la réflexion menée au niveau des établissements tout en leur laissant la possibilité de s'adapter aux évolutions des secteurs professionnels relevant de la compétence du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les réflexions du présent Projet Régional de l'Enseignement Agricole de Guyane portent donc autant sur l'actualisation des enjeux de formation au regard des attentes de la société que sur la pleine valorisation de ses atouts spécifiques.

C'est dans ces conditions que les équipes éducatives et les établissements peuvent à juste titre revendiquer une triple ambition :

- Former les jeunes à de nouvelles qualifications et métiers émergents, favoriser leur insertion professionnelle et proposer un nouveau système éducatif basé sur l'apprentissage.
- Proposer aux jeunes une palette diversifiée d'enseignements permettant d'accéder à un niveau de qualification élevé.
- Développer les structures de formation permettant l'accès à l'enseignement supérieur, ainsi que les partenariats avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire pour les licences professionnelles.
- Accompagner les apprenants dans leur projet professionnel en répondant à leurs besoins en formation et offrir un service de proximité.

Le PREA doit permettre à la DAAF de Guyane de définir ses priorités en matière de formation aussi bien des jeunes que des adultes et d'organiser la mise en oeuvre des actions proposées.

J'adresse mes remerciements à toutes les personnes qui ont permis l'élaboration de ce projet. Celui-ci constitue désormais, un outil indispensable d'aide à la décision, qui je l'espère, sera efficace, au regard des réalités socio-économiques régionales ou locales en constante évolution.

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Xavier VANT

Présentation générale de la Guyane
Les principales caractéristiques géographiques, économiques et sociales

I. UNE REGION D'EUROPE ENCLAVEE EN AMERIQUE LATINE

La Guyane est située au **nord-est du continent sud-américain**, entre le Brésil à l'ouest et au sud (et notamment l'Etat d'Amapa) et le Surinam à l'est (ancienne Guyane néerlandaise). Les frontières actuelles, fixées par une convention de 1938, sont constituées, à l'Est, par le fleuve Oiapoque, au Sud, par la chaîne des 'Monts Tumuc Humac' et à l'Ouest par le fleuve Maroni. Avec une superficie de 84 000 km² équivalente à celle du Portugal, la Guyane est le plus vaste des départements français. Elle est distante de 7000 km de la métropole et de 1500 km des Antilles françaises

La Guyane appartient au "**plateau des Guyanes**" ou "bouclier Guyanais", qui s'étend sur environ 1,5 millions de km² au centre nord du continent latino-américain à cheval sur le Brésil, le Venezuela, le Guyana et le Surinam. On distingue schématiquement la façade littorale, les "terres basses", c'est-à-dire la plaine littorale, qui oscille entre 5 et 40 km de large, avec une altitude souvent inférieure à 30 mètres (6% du territoire) et les "terres hautes" (94% du territoire)

Le réseau hydrographique est extrêmement dense et chevelu composé de dizaines de fleuves, rivières et criques comportant de nombreux sauts. La Guyane compte quatre fleuves dont le plus important est le fleuve Maroni (520 km, bassin versant de 65 830 km²), suivi par le fleuve Oiapoque, la Mana et l'Approuague. Les principales rivières sont l'Iracoubo, le Sinnamary (avec le barrage hydroélectrique d'EDF et le lac de retenue de 300 km², le plus grand de France), le Kourou, la rivière de Cayenne et le Mahury.

La Guyane renferme des **minéralisations nombreuses et diversifiées** (or, aluminium, kaolin, titane, zirconium, lithium et diamant).

La Guyane bénéficie d'un **climat de type équatorial humide, tempéré par les alizés** tout au long de l'année. Sa position privilégiée proche de l'équateur, ainsi que sa façade océanique, lui confèrent une bonne stabilité climatique (26,5°C et 80 à 90 % d'humidité relative) et un ensoleillement remarquable. Seules les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes, intimement liées aux mouvements saisonniers de la ZIC ou Zone Intertropicale de Convergence.

La Guyane est recouverte par la forêt équatoriale sur plus de 90% de son territoire. Sur les terres basses et sur la côte, on trouve les mangroves côtières et d'estuaires de palétuviers blancs et rouges qui se développent sur les vases du littoral. On trouve également des marais sublittoraux, des forêts marécageuses dites "savanes mouillées", des savanes côtières et des forêts basses sur sables blancs.

Appartenant à un ensemble amazonien réputé mondialement pour sa nature exubérante et sa richesse biologique, la Guyane présente une **très grande diversité végétale et faunistique**.

On recense entre 7 à 10 000 espèces végétales. On trouve sur un seul hectare entre 250 à 300 espèces d'arbres, soit trois fois plus que sur l'ensemble de l'Europe continentale.

Le patrimoine faunistique est particulièrement abondant et diversifié, la classe la plus importante étant celle des insectes (350 000 espèces), suivies par les

oiseaux, les mammifères, les poissons d'eaux douces et saumâtres (dont une centaine d'espèces de poissons rencontrées uniquement en Guyane), les reptiles et les amphibiens. Si de nombreuses espèces sont communes à l'ensemble du plateau des Guyanes, certaines sont endémiques à la région Guyane et spécifiques à certains bassins très localisés (Kaw, Oiapoque). Il faut ajouter à ce tableau la grande richesse des fonds marins sur le vaste plateau continental (48 000 km² avec une largeur moyenne de 150 km), particulièrement propice à la pêche.

5 réserves naturelles d'importance nationale; 1 Parc naturel régional; 1 Conservatoire du Littoral; et depuis 1993, 1 projet de Parc National.

II. LE MILIEU HUMAIN

1. Une population peu nombreuse mais en très forte croissance

| | Population | Superficie (km ²) | Densité (hab./km ²) |
|----------------|----------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Guyane | 230 441 | 83 846 | 2,7 |
| Guadeloupe | 401 730 | 1 628 | 248 |
| Martinique | 395 953 | 1 128 | 357 |
| France entière | 65 350 000 | 552 000 | 106,3 |

Source : Insee – Estimation au 1 janvier 2011

Au 1er janvier 2011, la population de la Guyane est estimée à environ 230 441 habitants.

Depuis 1999, la population de la région a augmenté de 76 000 personnes, soit une croissance moyenne d'environ 3,7 % chaque année. La Guyane est toujours, de loin, la région française dont la croissance démographique est la plus soutenue. Cette croissance est deux fois plus forte qu'à la Réunion, cinq fois plus qu'au niveau national et presque dix fois plus qu'aux Antilles. Le dynamisme démographique de la région vient essentiellement de son excédent naturel : les naissances sont plus nombreuses que les décès. Il contribue pour trois quarts à l'augmentation de la population entre 1999 et 2010. Dans le même temps, les arrivées sur le territoire supérieures aux départs participent aussi à la croissance démographique mais dans une moindre mesure.

L'âge moyen des Guyanais est de 26,5 ans, soit 10 ans de moins qu'en Guadeloupe et Martinique, qui figurent pourtant parmi les régions les plus jeunes de France.

...marquée par des jeunes de plus en plus nombreux (source INSEE 2011)

Evolution de la population totale par groupe d'âge

| Année | Population au 1 janvier | | | Proportion % | | |
|-------|-------------------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|----------------|
| | Moins de 20 ans | De 20 à 59 ans | 60 ans ou plus | Moins de 20 ans | De 20 à 59 ans | 60 ans ou plus |
| 1999 | 69 234 | 77 757 | 8 769 | 44,4 | 50 | 5,6 |
| 2009 | 100 300 | 111 423 | 14 029 | 44,4 | 49,4 | 6,2 |

Source : Insee – Estimation au 1 janvier 2011

En 2009, 100 300 jeunes de moins de 20 ans résident en Guyane. C'est la première fois que la barre symbolique des 100 000 jeunes est franchie. Depuis 1999, le nombre de jeunes dans la région augmente à un rythme identique à celui de l'ensemble de la population. La part des jeunes reste donc stable dans le temps, 44 % de la population guyanaise a moins de 20 ans. Si les tendances récentes se poursuivent, les jeunes seront bientôt plus nombreux en Guyane qu'en Guadeloupe et en Martinique. En effet, depuis le début des années 2000, le nombre de moins de 20 ans diminue lentement dans ces deux départements d'outre-mer.

Cette forte pression démographique suscite une course permanente entre la croissance des besoins collectifs et l'offre de services publics

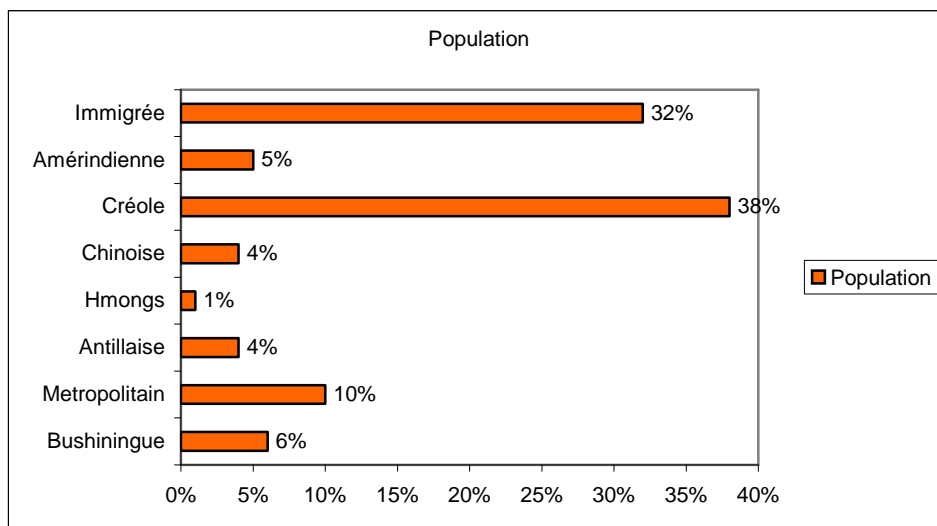
...marquée par une répartition très inégale (source INSEE 2011)

Compte tenu de la superficie, la densité de population est très faible (2 habitants au km²) mais répartie de manière très hétérogène sur le territoire. 82% de la population habite sur la bande côtière : Ile de Cayenne (54%), Kourou (12%) et Saint-Laurent-du-Maroni/Mana (16%).

...marquée par une population pluriethnique,...multiculturelle et plurilingue

La population guyanaise est composée de 12% de métropolitains, de 30% de créoles guyanais et antillais, de 20% de noirs marrons, de 12% d'amérindiens et 1% de Hmongs, 4% de chinois et 32% de populations immigrées. Parmi ces immigrés, les Surinamais constituent la première communauté étrangère, les Haïtiens, la seconde, et les Brésiliens, la troisième. Ainsi, plus de 50% de la population guyanaise est non francophone.

Tableau de répartition des populations sur le département de la Guyane



...marquée par un fort taux de chômage qui varie peu (source INSEE 2011)

En Guyane en 2011, près de la moitié des chômeurs (46%) le sont depuis plus de trois ans. Cette situation s'améliore par rapport à 2007 où cette proportion était de 52%. L'ancienneté moyenne dans le chômage reste élevée (40 mois en 2011 et 41 mois en 2007).

Les jeunes et les femmes sont plus touchés par le chômage : le taux de chômage des femmes (25,5%) reste plus élevé que celui des hommes (17,1%), tandis que le taux de chômage des jeunes de moins de 30 ans atteint 36,0%.

Le taux de chômage est très fortement lié au niveau de formation : il est de 35,1% pour les actifs sans diplôme, un niveau cinq fois plus élevé que celui des bac+2 (6,2 %). Cet écart de taux de chômage selon le niveau de diplôme est plus fort. Si l'on cumule le facteur de l'âge et celui de l'absence de diplôme, le taux de chômage atteint même 53,6%. Le diplôme reste un atout important pour réduire le risque de chômage.

Au deuxième trimestre 2011, le taux de chômage en Guyane s'élève à 21,0 %, soit un niveau comparable à celui de 2007 (20,7 %). Sur cette période, le nombre de chômeurs est passé de 13 000 à 15 300. Mais la population active, en très forte croissance, n'a pas permis de réduire le chômage.

...marquée par une croissance de la population active (source INSEE 2011)

Entre 2007 et 2011, la population active a très fortement augmenté (+10 100 personnes), avec une progression simultanée du nombre d'emplois (+ 7 800 emplois, soit 57 500 emplois en 2011) et du nombre de chômeurs (+2 400).

La conjonction de ces phénomènes a conduit à une stabilisation du taux de chômage sur la période autour des 21%.

En Guyane, le taux d'emploi des 15-64 ans est de 43,7%, ce qui signifie que pour cette tranche d'âge, moins d'une personne sur deux est en situation d'activité professionnelle.

Pour les femmes, le taux d'emploi ne dépasse pas 36,4% ; il est de 52,0% pour les hommes, soit un écart de 15,6 points.

Le taux d'emploi des 15-64 ans est considérablement plus faible que celui de la France métropolitaine (63,9 %, soit un écart de près de 20 points), plus faible aussi que dans les départements antillais (51,0% pour la Martinique et 48,7% pour la Guadeloupe). Cette différence s'explique principalement par une situation du marché de l'emploi plus dégradée.

En Guyane, le taux d'activité des 15-64 ans est de 55,5%, alors qu'en France métropolitaine, il atteint 70,3%. Cet écart de quinze points montre que les réserves de main-d'oeuvre sont importantes dans la région. Cet écart atteint 19 points sur la classe d'âge centrale des 25-49 ans : 70,8% en Guyane contre 89,1% en France métropolitaine.

...marquée par une croissance du taux d'activité féminin (source INSEE 2011)

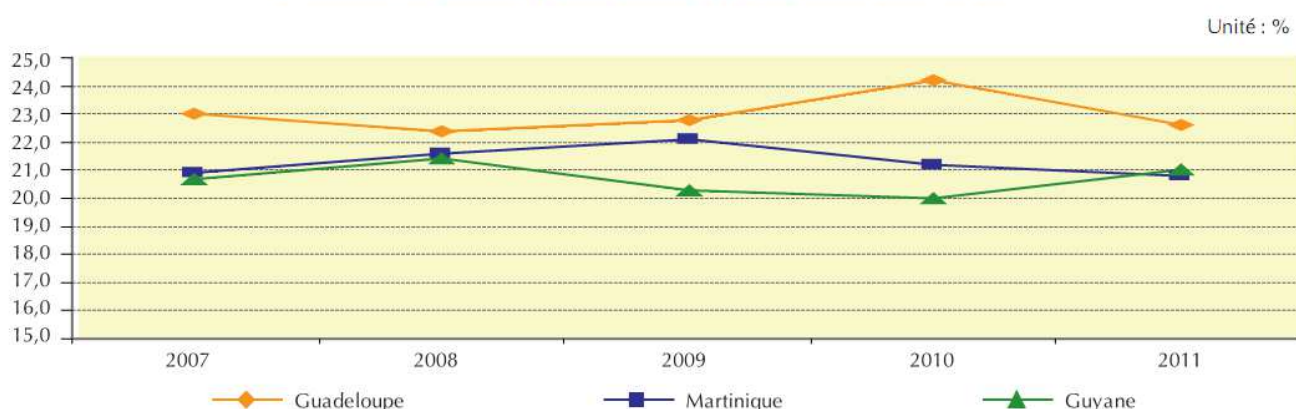
Dans cette classe d'âge, le taux d'activité féminin augmente de 58,8% en 2007 à 62,2% en 2011, alors que celui des hommes est stable (79,8% en 2007 et 82,3% en 2011).

Ainsi, l'écart de taux d'activité entre hommes et femmes s'est réduit, passant de 21,0 points en 2007 à 19,1 points en 2011.

La mesure du taux de chômage au sens du BIT, indispensable pour les comparaisons spatiales demeure réductrice pour caractériser la situation du marché du travail. Elle ignore certaines interactions entre le chômage, les formes particulières de l'emploi (travail occasionnel, sous emploi) et l'inactivité qui caractérisent le halo autour du chômage.

Ainsi certaines personnes déclarent souhaiter travailler mais sont classées comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler dans les deux semaines, soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi.

Évolution du chômage aux Antilles Guyane entre 2007 et 2011



Source : Insee, Enquête Emploi DOM 2011

...marquée par un développement social préoccupant

Avec son système de protection sociale, un système d'enseignement obligatoire, une organisation administrative solide, des infrastructures sanitaires,... la Guyane est une région privilégiée par rapport aux pays voisins.

Cependant, au regard des normes métropolitaines et européennes, la situation est plus préoccupante.

Les préalables en matière de santé publique ne sont pas réunis : manque d'eau potable, problèmes d'assainissement, éloignement et enclavement de la population peu accessible par la route ou par téléphone.

Le paludisme et autres maladies endémiques sévissent en Guyane. Le réseau sanitaire et social est déficient on compte deux hôpitaux publics et trois n'ont pas de médecin public permanent. Le taux d'équipement en chirurgie et médecine est inférieur de 20 à 40 % à la moyenne nationale.

En matière culturelle, les infrastructures sont insuffisantes que ce soit les salles de spectacles, musées ou les bibliothèques. La presse écrite est représentée par deux quotidiens. S'y ajoutent quelques périodiques locaux et les journaux édités en métropole. Le service public de radio-télévision est essentiellement assuré par le Réseau France Outremer (RFO).

Le niveau d'illettrisme de la population est très élevé et l'appareil de formation est encore trop peu développé. En effet, le système éducatif connaît des difficultés à faire face d'une part, à la forte croissance démographique et d'autre part, au nombre d'élèves non francophones.

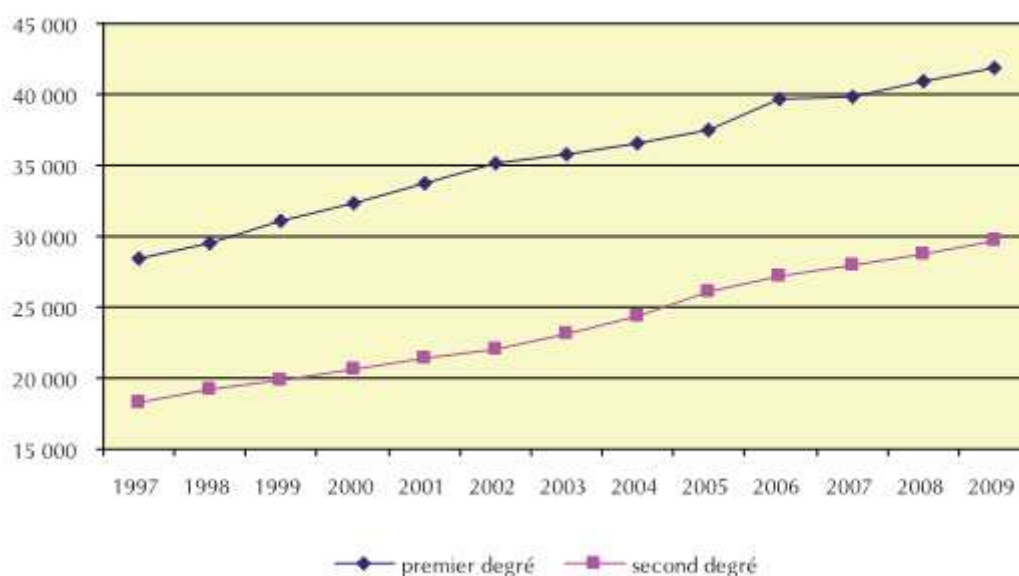
Alors qu'au plan national, les effectifs scolarisés marquent le pas, ils augmentent en Guyane de 3,7% par an, au même rythme que la population totale, qui connaît une explosion démographique. Les effectifs d'enfants scolarisés dépassent, à la rentrée 2010, 72 000 élèves dans les établissements publics et privés du premier et du second degré.

III. L'ENSEIGNEMENT SUR LE TERRITOIRE

1. L'enseignement Education Nationale

Presque 72 000 élèves sont scolarisés en Guyane à la rentrée 2011 dans les établissements d'enseignement public et privé sous contrat des premier et second degrés. Le secteur privé représente 6% des effectifs avec 4 300 élèves. Depuis 1997, les effectifs d'enfants scolarisés ont augmenté de 53%, ce qui représente un taux d'évolution annuel moyen de 3,6%.

Évolution des effectifs d'élèves



Source : Rectorat de la Guyane

Le taux de scolarisation est plus faible qu'en métropole : 65 % en Guyane contre 90 % en métropole, avec en moyenne un retard scolaire de plus de 2 ans. Le niveau de réussite au baccalauréat est très inférieur à la moyenne nationale.

La construction de nouveaux établissements est programmée pour faire face à l'insuffisance de capacité d'accueil des établissements existants.

...les effectifs scolarisés des premier et second degrés en 2010 (source INSEE 2010)

À la rentrée 2010, 42 900 élèves du premier degré et 30 600 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat du département de la Guyane.

...l'enseignement supérieur :

L'Enseignement Supérieur comprend des formations supérieures dans les lycées et le pôle guyanais de l'Université des Antilles-Guyane. Celle-ci est composée de trois pôles : l'IESG, la faculté de technologie, l'IUFM et un IUT.

2. L'Enseignement Agricole (source DAAF 2012)

C'est le 2^{ème} dispositif d'éducation, il dépend du Ministère en charge de l'Agriculture après l'Education Nationale

L'enseignement agricole public compte 220 élèves en formation scolaire initiale et 40 en formation scolaire par apprentissage. A cela il faut rajouter environ 300 élèves de l'enseignement agricole privé (MFR, CNEAP)

Les statistiques actuelles de l'Enseignement Agricole se limitent aux effectifs et aux diplômes. Aucun dispositif de suivi n'est actuellement en place pour analyser l'origine (géographique et socio-professionnelle), le retard scolaire éventuel, la maîtrise du français des apprenants ni, le nombre d'étrangers. Ces éléments permettraient d'adapter et d'améliorer le dispositif d'enseignement et formation agricole.

L'enseignement Agricole public en Guyane est représenté sur le territoire par L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle (EPLEFPA) de Macouria constitué du Lycée d'Enseignement Général Technologique Professionnel Agricole Technologique Professionnel Agricole (LEGTPA), du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) et de l'Exploitation Agricole (support pédagogique et d'expérimentation)

L'enseignement agricole privé pour sa part est représenté par les Maisons Familiales et Rurales (MFR) de MANA, REGINA, d'APATOU (établissements privés sous contrat à rythme approprié) et d'un établissement privé sous contrat temps plein le Lycée Agricole de St Laurent du Maroni (CNEAP)

L'enseignement supérieur agricole en Guyane est représenté par l'ENGREF de Kourou

3. La recherche en Guyane

La recherche en Guyane représente environ 270 personnes résidentes, pour une soixantaine de chercheurs et une dizaine d'organismes. L'extraordinaire biodiversité de la Guyane est le support majeur, mais non exclusif, des recherches scientifiques qui sont menées ici. La Guyane dispose d'un support de recherche unique en Europe. Les activités de recherche sont concentrées sur la forêt tropicale humide, le littoral, les écosystèmes aquatiques, l'agronomie, la télédétection, la santé et les sciences humaines.

L'activité de recherche est structurée et organisée autour de l'Université des Antilles-Guyane, d'une dizaine d'organismes et de laboratoires de recherche et

d'établissements techniques participant aux recherches en Guyane, on peut noter la présence de : CIRAD, CNRS, ENGRF, IFREMER, INRA, UAG, INRAP,...

Les grands établissements technologiques que sont EDF et le Centre Spatial Guyanais /CNES, accumulent également des savoir-faire. Le CNES² a ainsi créé une Technopole régionale de Guyane.

4. La coopération internationale

La coopération a pour objectif un échange et un enrichissement pour l'enseignement agricole avec des intérêts pour nos établissements d'enseignement, de recherche et pour les professionnels du monde agricole et para agricole.

Depuis de nombreuses années, l'enseignement agricole a construit des liens durables avec ses partenaires.

Ses actions font appel aux compétences de tous, établissements, administrations, entreprises, associations, organisations professionnelles et collectivités territoriales, aussi bien en France que dans les pays partenaires.

Elles donnent priorité à la réciprocité, pour un développement durable en France et dans les pays partenaires et tout apprenant devrait pouvoir faire au moins une mobilité à l'étranger au cours de sa formation.

En effet, être confronté à une autre culture constitue un incontestable enrichissement, tant du point de vue humain, que des points de vue professionnel, culturel et linguistique. Il en est de même pour les enseignants et pour l'ensemble du personnel, pour qui échanges et mobilités sont également encouragés.

La coopération internationale est structurée sous forme de réseaux géographiques (par zone ou par pays), afin d'aider à la construction des partenariats.

Un accord de coopération en formation éducative et professionnelle entre l'université Do Estado Do Para, l'institut fédéral de l'éducation Do Para, le secrétariat de l'éducation Do Para et l'académie de la Guyane avec un volet agriculture, verra le jour en 2012

La Guyane française et les Etats brésiliens d'Amazonie, inspirés par le désir de fortifier les liens communs de coopération entendent développer de manière significative leurs relation bilatérales en favorisant les actions de formation continue à l'intention des formateurs, des élèves et des employés des organismes de formation concernés, ainsi que les échanges éducatifs et professionnels, d'informations, d'expériences, de pratiques professionnelles et de recherche concernant des domaines d'intérêt commun.

Le but de l'accord est de renforcer les liens communs de coopération avec l'intention de développer la connaissance mutuelle, à travers l'approfondissement des relations scientifiques, culturelles et éducatives, d'échange de chercheurs enseignants, techniciens, étudiants et agriculteurs au moyen de séminaire, formations, tables rondes avec pour objectif l'échanges d'expériences et de procédés techniques méthodologiques.

Il serait judicieux d'identifier les domaines potentiels de coopération, à mener en partenariat avec l'EPLEFPA et les MFR, en harmonie avec les programmes de développement. A cet effet, il serait intéressant de créer des structures de coordination (Forum permanent) au sein des établissements. Cette approche peut-être un des axes à privilégier dans le prochain projet d'établissement.

² CNES : Centre National d'Etudes Spatiales

IV. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (source INSEE 2011)

La Guyane représente dans son environnement régional un pôle de prospérité attractif, caractérisé par un niveau de vie sans commune mesure avec celui des pays avoisinants.

Au niveau européen, elle fait partie du groupe des régions les plus pauvres de l'Union. Elle appartient au groupe des 46 régions européennes de l'Objectif 1 (régions les moins favorisées).

L'économie de la Guyane est marquée par le poids majeur des dépenses publiques qui s'élève à près d'1 milliard d'euros par an, soit 76% du PIB. Les services publics contribuent ainsi à près de 16% de la valeur ajoutée régionale. Le PIB en 2011 est de 2 931 millions € et le PIB / hab : 13 489 €. (source INSEE 2010)

En Guyane, plus de deux salariés sur cinq relèvent de la fonction publique, qui verse la moitié des rémunérations totales. La fonction publique hospitalière y est sous représentée. L'économie résidentielle vient en seconde position avec un tiers de l'emploi et de la masse salariale. La sphère productive ne pèse que le cinquième des effectifs et des salaires en Guyane, avec une forte concentration dans la zone de Kourou, du fait du spatial.

Le système économique tourne essentiellement autour du commerce d'importation, accompagné d'une importante sortie de capitaux. La Guyane exporte peu et essentiellement vers la France métropolitaine.

Par ailleurs, la Guyane a un secteur tertiaire qui prédomine avec une valeur ajoutée brute marchande de 68%. Le secteur secondaire représente 26% de la valeur ajoutée et le secteur primaire 10%. Une économie informelle s'est également développée en forte concurrence avec le système formel.

Alors que la Guyane possède les composants de base à la création d'entreprise (espace, croissance des besoins, démographie galopante) la culture d'entreprise reste très peu développée. Il n'existe en effet, pas de réelle structure d'aide au démarrage et de financement de capital-développement.

L'ACREDEG¹, créée par le Conseil régional, rassemble en réseau, différents acteurs de la création d'entreprise et supporte les entreprises dans leur phase de démarrage, mais aussi de développement, voire de mutation et de transmission.

A côté des quatre grandes filières de production que sont l'or, la pêche, le bois, l'agriculture, l'activité spatiale constitue le moteur de l'économie guyanaise. D'autres secteurs, comme le tourisme et la recherche constituent des filières d'avenir.

...Le Centre Spatial Guyanais à Kourou, port spatial de l'Europe, constitue le plus grand pôle économique de la Guyane. L'impact du spatial représentait en 2002 et 2003 un peu plus de 16 % du PIB de la Guyane. Il a diminué de 10 points en 10 ans (26 % en 1994). Cette baisse relative s'explique par une diversification plus poussée de l'économie de la Guyane et par une activité spatiale moins intense que dans les années 90.

En complément de sa mission principale et en accord avec ses tutelles, le CNES s'est impliqué dans le développement de la région Guyane. Le CNES a largement contribué à la réussite des activités opérationnelles et techniques relativement denses en 2010 (lancements, préparation ATV, Soyouz, Vega) et à l'amélioration de la performance et de la sécurité au CSG.

L'année 2010 a été marquée par 6 lancements réussis pour 12 satellites illustrant la performance du lanceur Ariane 5 qui affiche au total 41 succès consécutifs depuis 2003 (source INSSE 2012)

¹ Agence pour la Création et le Développement des Entreprises en Guyane
PREA 2013-2018-DAAF-SFD-DRIF

...**L'or** demeure le premier poste d'exportation du département (hors activité spatiale), devant la pêche. Les exportations d'or en valeur et en volume sont en baisse. Seul le cours de l'once permet de freiner cette baisse. La différence observée entre la production et les exportations déclarées (plus de 2 tonnes) se retrouve dans l'utilisation de l'or comme moyen de paiement (rémunération du personnel employé sur sites et achat de matériels) et l'orpaillage clandestin (source INSEE 2012)

...**La pêche** est le troisième secteur exportateur de la Guyane. Il concerne principalement la crevette et quelques espèces de poissons. Seuls les licenciés en nombre restreints sont habilités à venir pêcher dans les eaux guyanaises.

Avec 350 km de façade maritime et 130 000 km² de Zone Économique Exclusive, la Guyane possède un potentiel halieutique indéniable.

La France hexagonale est le principal débouché économique de la crevette guyanaise (85% des crevettes produites), suivie dans une moindre mesure par la Martinique et la Guadeloupe. Les armateurs constatent depuis 2000, une chute constante de prix, avec un maintien les deux dernières années, en raison d'une forte augmentation des calibres débarqués. L'exploitation de la crevette est un des enjeux de la Guyane. La quasi-totalité du poisson blanc est écoulee sur le marché local. 80% de la production de vivaneaux est écoulee aux Antilles (source INSEE-Douanes)

...**La forêt guyanaise** couvre 96% du territoire, la filière de la première transformation n'a que très peu d'impact sur l'économie du territoire. La filière est exclusivement tournée vers la production de bois d'œuvre et répond principalement à la demande locale. L'objectif de production de bois est limité, pour des raisons à la fois économiques et environnementales, à une bande côtière de 70 km de profondeur environ. Les principales difficultés rencontrées sont les conditions d'accès à la ressource, la dispersion des essences et la forte densité du bois. Cependant, la filière bois constitue une filière productive disposant de marges de développement et de valeur ajoutée réelle, compte tenu de la richesse de la forêt guyanaise et la croissance du marché intérieur.

Les partenaires de la Filière Forêt et Bois de Guyane se sont engagés dans une démarche visant à la reconnaissance de l'exemplarité de la gestion durable des forêts guyanaises par l'obtention des deux grands labels internationaux de certification : PEFC et FSC. Cette certification est une nécessité commerciale pour les industriels. Elle constitue également une garantie environnementale et une reconnaissance internationale forte (source Préfecture de la région Guyane/INSEE)

...**L'agriculture guyanaise** est caractérisée par une grande diversité de systèmes agraires. Sa progression constante est due à la croissance démographique des populations, notamment dans l'Ouest Guyanais.

Le nombre d'exploitations agricoles de Guyane a augmenté entre 2000 et 2010, à un rythme élevé de 70 unités supplémentaires par an. Aujourd'hui, la Guyane dénombre 5983 exploitations agricoles, sur l'ensemble de ses communes, soit une croissance de 13% qui prolonge la tendance déjà constatée au cours de la décennie précédente (source Agreste RGA 2010)

...**Le tourisme guyanais** reste essentiellement liées au tourisme d'affaires. C'est une force et une faiblesse, car si ce type de tourisme à haute valeur ajoutée stabilise la filière touristique, il ne saurait à lui seul offrir des perspectives de développement suffisant pour l'essor touristique du département. La nécessité est de proposer un tourisme d'agrément, de découverte et de loisir.

V. LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

...**des politiques en faveur de l'emploi** (source INSEE 2011)

En Guyane, 21 % de la population active est au chômage. Ce taux est deux fois plus élevé que celui mesuré en France. Le taux d'activité (part des actifs dans la

population en âge de travailler) est faible : 52 % en Guyane ; il est de 70 % pour la France entière. Le taux d'emploi est en Guyane de 41 % pour 64 % en France. La jeunesse de la population de la Guyane n'explique que partiellement ces écarts. Dans la tranche d'âge des 25-49 ans, le taux d'activité est en Guyane de 71 % pour 89 % en France. L'écart est de 22 points pour les femmes, et de 14 points pour les hommes; es frontières entre activité et inactivité, chômage et emploi, sont particulièrement floues en Guyane. Le halo du chômage : chômeurs, actifs occupés cherchant un autre emploi et inactifs désirant travailler représentent environ 23 % de la population en âge de travailler.

...des aides publiques

La Guyane restant éligible à l'objectif de convergence de l'Union européenne, bénéficie 'un effort d'accompagnement accru pour la période 2007-2013, s'élevant à 489 M€ répartis entre les programmes opérationnels FEDER, FSE, FEP et le PDR FEADER2.

La Région Guyane est l'autorité de gestion du PO Amazonie. Elle bénéficie également du programme INTERREG IV Caraïbes 2007-2013, qui ancre la région dans un espace de coopération plus large. Les fonds européens sont mis à disposition dans le cadre des Orientations Stratégiques Communautaires (OSC) de l'Union européenne. Celles-ci s'articulent autour de trois grandes priorités. Ces OSC ont permis de définir le cadre de référence national pour l'intervention des Fonds Structuraux, tels que le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE (Fonds social européen). La Région Guyane dispose de deux autres programmes européens pour la période 2007/2013, à savoir le Programme opérationnel du Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture (PO FEP) et le Programme de Développement rural du Fonds européen agricole de développement rural (PDR FEADER).

Le secteur agricole bénéficie de soutiens financiers nationaux de l'ODEADOM2 dans le cadre de programmes sectoriels mais surtout d'aides européennes via la Politique agricole commune (PAC) qui se décline avec deux programmes : le POSEI3 France, qui permet de mobiliser les aides à la production (aides directes aux agriculteurs notamment pour les productions animales et végétales) à travers le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), et le Programme de développement rural de la Guyane (PDRG 2007-2013), qui permet d'utiliser les crédits de soutien au développement rural (aide à la modernisation des exploitations agricoles, dotation d'installation aux jeunes agriculteurs) via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

... Les forces et faiblesse de la Guyane

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'un espace immense peu vulnérable aux catastrophes naturelles, d'un patrimoine naturel exceptionnel, d'une grande diversité biologique - Des gisements de développement sous-exploité : l'agriculture, l'agroalimentaire, les produits de la mer, le tourisme, la valorisation des produits régionaux spécifiques, l'environnement et la biodiversité qui peut servir l'industrie pharmaceutique et cosmétique, etc. - L'existence d'une population jeune constituant un réservoir important, susceptible de créer un véritable marché intérieur à terme, et disposant d'un potentiel d'initiatives créatrices ; - Les potentiels offerts par la diversité ethnique et culturelle - Une activité spatiale très dynamique - Une position géostratégique de premier plan - des gisements encore inexploités (exemple du pétrole) | <ul style="list-style-type: none"> - Situation quasi-insulaire, enclavée et éloignée du continent européen (RUP) - Fortes contraintes géophysiques : immensité, faible accessibilité du territoire, fortes disparités internes génératrices d'inégalités et de surcoûts - Forte dépendance vis-à-vis de la France métropolitaine et des investissements publics - Un marché régional très exigu, faible demande - Modèle de spécialisation productif très vulnérable et peu diversifié ; caractéristiques du tissu productif - Faiblesse des ressources humaines en termes de qualification Sous-équipement chronique dans les différents domaines (santé, éducation, formation, infrastructures, etc.) - Manque de cohésion sociale, difficultés d'intégration linguistique et sociale, perte de repère des différentes communautés, tensions sociales et ethniques |

Il existe un déséquilibre entre la région de l'Ouest et le reste de la Guyane. L'ouest a une problématique spécifique par rapport au reste du territoire guyanais. De plus en plus des dispositions sont prises pour pallier les contraintes exacerbées dans cette région de la Guyane.

VI. L'AGRICULTURE EN GUYANE, ENJEU DE SOCIÉTÉ

... **Une agriculture guyanaise** caractérisée par une grande diversité de systèmes agraires. Sa progression constante est due à la croissance démographique des populations, notamment dans l'Ouest Guyanais.

Le nombre d'exploitations agricoles de Guyane a augmenté entre 2000 et 2010, à un rythme élevé de 70 unités supplémentaires par an. Aujourd'hui, la Guyane dénombre 5983 exploitations agricoles, sur l'ensemble de ses communes, soit une croissance de 13% qui prolonge la tendance déjà constatée au cours de la décennie précédente.

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) enregistre une augmentation de 8 %, de 23 176 ha à 25 133 ha.

La Guyane est le seul département français dans ce cas. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse du nombre d'exploitations implantées le long des fleuves et de l'intérieur.

| Communautés de communes | Exploitation | | | SAU en ha | | |
|-------------------------|--------------|--------------|-------------------------|---------------|---------------|-------------------------|
| | 2000 | 2010 | Évolution 2010/2000 (%) | 2000 | 2010 | Évolution 2010/2000 (%) |
| Est guyanais | 247 | 269 | + 9 | 864 | 543 | - 37 |
| Centre littoral | 878 | 795 | - 9 | 6 040 | 6 710 | + 11 |
| Savanes | 432 | 260 | - 40 | 3 038 | 3 245 | - 38 |
| Ouest guyanais | 3 761 | 4 659 | + 24 | 13 234 | 14 635 | + 11 |
| Ensemble Guyane | 5 318 | 5 983 | + 13 | 23 176 | 25 133 | + 8 |

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Sur les 3 630 exploitations de cette zone, près de 6 sur 10 pratiquent une agriculture vivrière traditionnelle sur un peu moins de 8 000 ha, soit le tiers de la superficie agricole utilisée de la région (SAU de 25 133 ha).

9 exploitations sur 10 cultivent moins de 5 ha, à proportion égale entre les exploitations de 1 à 2 ha et de 2 à 5 ha. La superficie moyenne est légèrement supérieure à 2 ha. Elles ont gagné 2 800 ha sur la forêt depuis 2000. En parallèle, les 2 350 exploitations de la façade atlantique (4 unités sur 10), dont le nombre a diminué d'une centaine d'unités, se répartissent 70 % de la SAU. Parmi elles, une centaine d'exploitations cultivent 45 % de la SAU.

Cette évolution reflète également la plus forte croissance de la population intérieure, qui, bien qu'elle ne représente que 10 % de la population totale, a vu son effectif grandir de 70 %, deux fois plus vite que celle du littoral. La connaissance de la répartition des surfaces cultivées dans les 4 communautés de commune de Guyane se révèle très intéressante dans la mise en oeuvre du développement économique agricole et de l'aménagement du territoire. Ainsi, 5 exploitations agricoles sur 10 sont localisées dans l'Ouest guyanais et mettent en valeur près de 60 % de la SAU de Guyane à la fois sur des petites unités vivrières et sur les grands domaines rizicoles. Les communautés de communes du Centre littoral, des Savanes et de l'Est de Guyane se répartissent les 1 320 exploitations restantes qui mettent en valeur 10 500 ha.

Les communes de Saint Laurent du Maroni et de Mana, bien que classées sur le littoral et compte tenu de leur étendue, présentent des évolutions sur le nombre d'exploitations semblables aux autres communes du fleuve Maroni. (source Agreste RGA2010)

... Une agriculture d'abattis

Zone de mise en culture après un brûlis, système itinérant de déboisement et de restitution de la forêt. Dans ce système, l'élevage est quasiment absent, les protéines animales étant fournies exclusivement par la pêche et par la chasse

Cette agriculture a peu évolué techniquement depuis l'ère précolombienne ; elle suffit à l'autoconsommation d'une population peu nombreuse et peu dense.

La pratique de l'abattis se fait généralement sans souci de la nature du bien donc sans demande d'autorisation et de plus sur des zones quelques fois possédant une flore rare.

Trop longtemps, l'agriculture sur abattis a été exclue des plans de développement agricole. Alors que les projets de restructuration de l'agriculture guyanaise ne concernaient que quelques exploitations « pérennisables », l'immense majorité des agriculteurs pratiquant l'agriculture sur abattis est considérée comme destinés à disparaître

Paradoxalement, alors que les plans d'aménagement des exploitations agricoles « viables » connaissaient un échec relatif, l'agriculture sur abattis connut une explosion extraordinaire. Loin de s'enfermer dans un archaïsme sans perspectives, l'agriculture d'abattis était capable de muter profondément, tant dans ses logiques socio-économiques que dans ses formes techniques. Elle était désormais intégrée à une économie d'échanges élargis.

L'agriculture sur abattis permet à des hommes et des femmes, dans des situations plus ou moins précaires, de vivre et de garder leur dignité mais aussi de s'insérer économiquement et socialement.

... Une production agricole en Guyane en hausse

En Guyane, la forêt équatoriale prédomine sur 90 % du territoire ; la Surface Agricole Utile (SAU) couvre 0,3 %, le solde regroupant toutes les superficies autres non cultivées, zones humides, urbanisées, cours d'eau soit un peu moins de 10 % du territoire.

Les terres arables s'étendent sur un peu plus de 40 % en Guyane et la Surface Toujours en Herbe (STH) couvre 40 % en Guyane

Les vergers, y compris les bananeraies, représentent un peu moins de 20 % en Guyane.

Répartition de la SAU et des terres arables

| Territoire agricole | Guadeloupe | | Martinique | | Guyane | | La Réunion | |
|-------------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2000 | 2011 | 2000 | 2011 | 2000 | 2011 | 2000 | 2011 |
| | <i>hectare</i> | | | | | | | |
| Terres arables | 18 668 | 17 896 | 9 269 | 8 930 | 12 480 | 11 880 | 32 978 | 30 103 |
| dont cultures industrielles | 14 248 | 14 420 | 3 231 | 3 924 | 480 | 190 | 26 775 | 24 839 |
| légumes frais et tubercules | 2 842 | 1 886 | 4 192 | 2 363 | 6 165 | 7 050 | 2 151 | 2 263 |
| jachères | 1 150 | 1 302 | 1 400 | 2 223 | 870 | 1 510 | 920 | 734 |
| Surfaces toujours en herbe | 24 000 | 20 268 | 12 396 | 10 457 | 6 940 | 9 200 | 9 374 | 10 146 |
| Vergers, bananeraies, autres | 6 213 | 3 819 | 11 725 | 7 463 | 3 775 | 4 070 | 7 202 | 5 361 |
| Surface agricole utilisée | 48 881 | 41 983 | 33 390 | 26 850 | 23 195 | 25 150 | 49 554 | 45 610 |

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (résultats provisoires pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, estimés pour la Guyane).

Le foncier (source AGRESTE 2011)

... Une production rizicole en baisse (source IEDOM 2012)

La filière rizicole fournit depuis la fin des années 80 l'une des principales productions végétales du département. Depuis le 1^{er} janvier 2007, un cycle unique de production est instauré contre deux cycles autrefois réalisés sur le polder. Chaque parcelle n'est ainsi enssemencée qu'une seule fois par an au lieu de deux. Ce système permet d'améliorer les rendements par un recours automatique à la jachère et induit des économies d'eau et de produits phytosanitaires.

... Des importations de viandes en hausse (source IEDOM 2012)

En 2011, les abattages de viandes bovines et porcines ont diminué respectivement de 1,5 % et 16,1 %. Concernant les importations de viandes bovines et porcines, elles ont progressé respectivement de 0,6 % et de 6,3 %. Le taux d'autosuffisance pour les besoins de l'ensemble de la filière est d'environ 23%¹. Le département ne dispose que d'un seul abattoir, localisé à Rémire.

La construction à Mana d'un abattoir et d'un atelier de transformation pour des productions végétales est prévue de manière à traiter les volumes de l'ouest guyanais. La filière volaille de chair est encore à la recherche d'un partenariat pour la création d'une unité d'abattage.

Le renforcement et la structuration des filières animales constituent des enjeux majeurs pour le développement de l'agriculture guyanaise. Les pouvoirs publics apportent leur soutien aux coopératives agricoles locales. L'objectif de ces dernières est d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale dont le développement passe notamment par la fourniture à moindre coût d'aliments pour le bétail. Soutenues par une demande locale importante de viande, les filières bovine et porcine subissent en revanche la concurrence des produits surgelés importés de l'Union européenne en l'absence d'infrastructures de transformation locales. Les structures coopératives tentent donc de répondre au double défi que constitue l'accroissement nécessaire de la production en amont (nécessitant des appuis techniques et des aides à l'importation d'intrants) et l'accès à de nouveaux débouchés en aval (transformation et commercialisation).

VII. POPULATION ET AGRICULTURE (source AGRESTE RGA 2010)

Ce sont près de 20 550 personnes qui participent au travail nécessaire au bon fonctionnement des exploitations agricoles de Guyane.

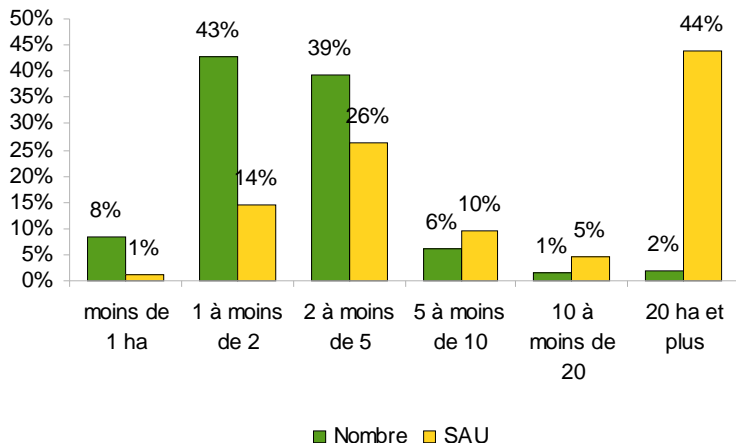
Le nombre des chefs d'exploitation augmente à l'identique des exploitations. La participation des autres membres de la famille quant à lui diminue au rythme annuel de 5% par an. L'emploi des salariés permanents agricole a diminué de 60% en dix ans et n'occupe plus que 200 personnes en 2010. La main d'oeuvre occasionnelles pour sa part a été multipliée par deux en 10 ans, elle atteint les 11 900 personnes.

Au niveau de la répartition géographique, c'est l'Ouest guyanais qui concentre sur son territoire presque 80 % des actifs agricoles permanents et 90 % des saisonniers, soit un peu plus des trois quarts de la force de travail de l'agriculture guyanaise

... Des chefs d'exploitation majoritairement des femmes (évolution en U.T.A)

Sur le territoire guyanais, 1 sur 3 exploitants travaille à temps complet et 1 exploitant sur 2 consacre entre 50 et 75 % de son temps de travail pour l'agriculture. La zone géographique influe sur le niveau d'activité : 34 % des agriculteurs de l'Ouest guyanais travaillent à plein-temps et 56 % à mi-temps et plus contre respectivement 26 % et 37 % de ceux du Centre littoral.

Neuf exploitations sur dix ont moins de 5 ha

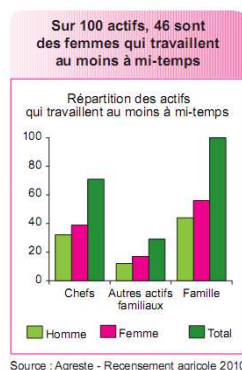
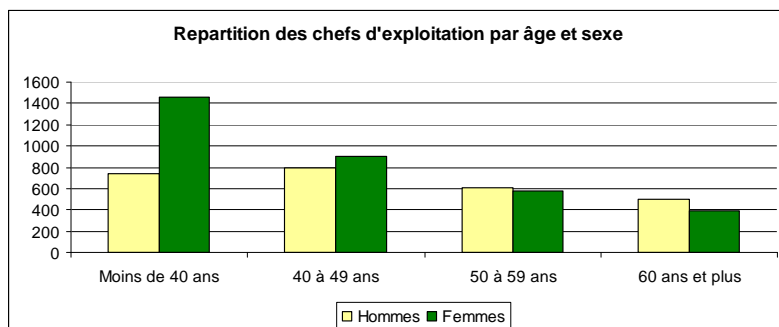


Source AGRESTE RGA 2010

Les chefs d'exploitations sont en majorité des femmes. Les femmes sont majoritairement actives dans les exploitations agricoles et leur temps de travail moyen est plus élevé.

Ainsi, sur 10 actifs agricoles, 6 sont des femmes et parmi elles, 4 sont chefs d'exploitation.

Le temps de travail moyen des femmes est plus élevé et elles sont majoritairement plus actives que les hommes. La plus forte concentration des femmes chefs d'exploitation se situe dans l'Ouest guyanais, 9 femmes sur 10, ces chefs d'exploitation travaillent à temps complet ou au moins à mi temps.



Source AGRESTE RGA 2010

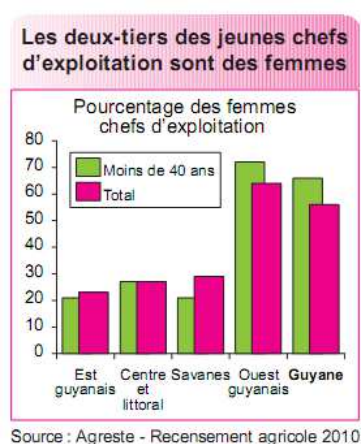
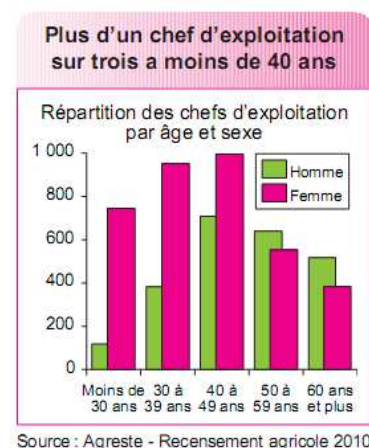
...une augmentation de l'âge des chefs d'exploitations et des co-exploitants

Entre 2000 et 2010 on note une augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitation. En 2010 ils sont plus âgés : 44 ans d'âge moyen en 2010, 42,5 ans en 2000. La proportion des moins de 40 ans a diminué en dix ans : 37 % en 2010 et 46 % en 2000, celle des plus de 60 ans reste stable : 15 % en 2010 et 14 % en 2000.

La structure par âge diffère suivant la zone géographique :

Les chefs d'exploitation sont plus jeunes sur l'Ouest guyanais (âge moyen de 43,5 ans) que ceux du Centre littoral (âge de 53,5 ans) en moyenne.

Seulement 12 % des chefs d'exploitation du Centre littoral ont moins de 40 ans et 32 % ont plus de 60 ans. À l'inverse, 42 % des chefs d'exploitation de l'Ouest guyanais ont moins de 40 ans et 12 % ont plus de 60 ans.



... Des installations aidées

Le nombre d'installés fluctue d'une année à une autre. Il faut savoir que beaucoup de jeunes ont une activité agricole, le plus souvent à temps partiel, dans l'attente d'une installation à temps plein.

De nombreux jeunes ne peuvent pas s'installer du fait qu'ils ne possèdent pas le diplôme requis ou même la nationalité française, en particulier dans l'Ouest guyanais.

VIII. L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

L'Enseignement agricole a vu le jour en Guyane, en 1965, sous forme d'enseignement public, lors de la création du Centre de Formation Professionnelle Agricole Jeunes de Suzini (CFPAJ).

En 1980, un CFPPA est créé à Matoury et le CFPAJ devient LEPA en 1981 pour ensuite devenir LPA en 1991. Entre-temps, un arrêté préfectoral érige l'EPLEFPA de Suzini qui a, depuis 2002, été transféré sur la Savane Matiti et qui regroupe désormais le LEGTPA, le CFPPA et l'exploitation agricole.

L'enseignement agricole occupe une place spécifique, en complémentarité de celle de l'éducation nationale.

... Une organisation régionale, une autorité académique

La tutelle de l'enseignement agricole public et privé sous contrat est assurée par la DAAF et en particulier par le SFD, à comparer au rectorat. La DAAF est autorité académique de l'Enseignement Agricole public et privé

Le Conseil Régional est le principal financeur de cet enseignement ainsi que des structures d'enseignement agricole public.

...Il remplit en outre les 5 missions assignées à l'Enseignement Agricole

- ils assurent la formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- ils participent à l'animation du milieu rural ;
- ils contribuent à l'insertion scolaire des jeunes, à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes et des adultes
- ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

IX. INFRASTRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

...L'enseignement agricole public représenté par un seul établissement public qui se trouve à Macouria (Savane Matiti), c'est un Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.).

Il est constitué d'un Lycée d'Enseignement Général Technique Professionnel Agricole (L.E.G.T.P.A), d'un Centre de Formation Professionnelle de Promotion Agricole (C.F.P.P.A.) et d'une Exploitation Agricole qui est à la fois un support pédagogique, une entreprise à part entière et un outil d'expérimentation.

Les personnels enseignants sont essentiellement salariés du Ministère en charge de l'Agriculture.

Il connaît une très forte expansion depuis 2002.

...L'enseignement agricole privé sous contrat représenté par trois Maisons Familiales Rurales (M.F.R) existent en Guyane (Mana, Régina, Apatou). Ce sont des établissements de petite taille qui fonctionnent en alternance Ecole/Entreprise.

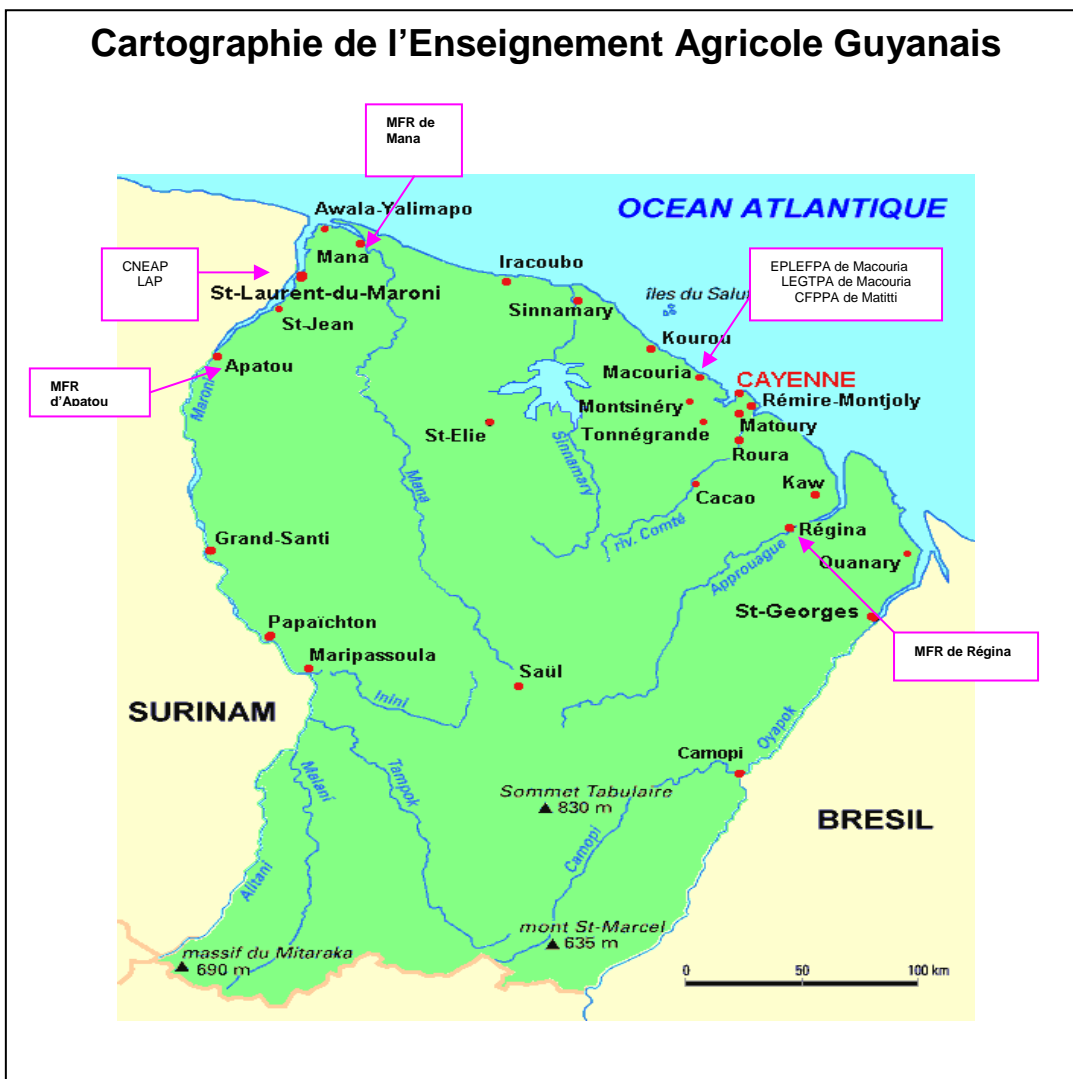
Les MFR reçoivent une subvention de fonctionnement globale de la part du MAAF. Les enseignants et formateurs sont sous contrat de droit privé.

Géographiquement éloignées l'une de l'autre (200km), ces trois structures accueillent des publics bien distincts et proposent des cycles de formation adaptés au type d'agriculture qui les environne.

Les MFR ont un effectif global de 263 apprenants en 2012

Le CNEAP est présent sur le territoire avec la création en 2013 d'un établissement privé sous contrat à St Laurent du Maroni, le Lycée d'Enseignement Agricole Professionnel (LEAP) avec un effectif de 27 apprenants

Cartographie de l'Enseignement Agricole Guyanais



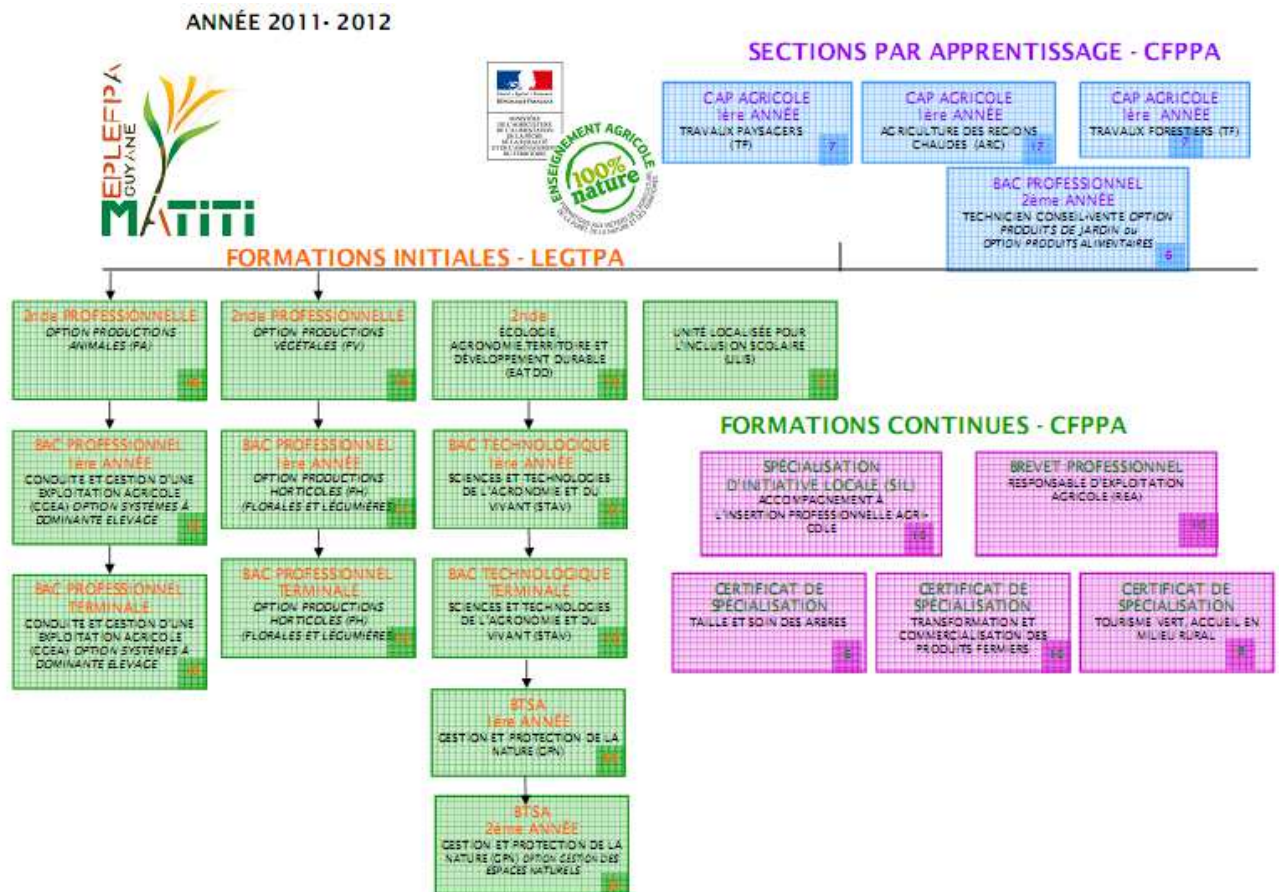
X. OFFRE DE FORMATION ACTUELLE

... Un enseignement agricole public au LEGTPA de Matiti en formation initiale

La formation initiale au LEGTPA de Matiti

L'enseignement agricole est représenté en Guyane par le LEGTPA de Matiti avec un effectif global à la rentrée scolaire de 2012 de 175 élèves avec une majorité de garçons soit 70% de l'effectif pour 11 sections de classes.

...Carte des formations diplômantes de l'enseignement Agricole Public LEGTPA de Matiti



Répartition des effectifs du LEGTPA de Matiti pour la rentrée 2012/2013

| Elèves | Garçons | Filles | Section |
|------------|------------|-----------|---|
| 21 | 17 | 4 | Brevet de Technicien Supérieur Agricole (2ème année) Gestion et Protection de la Nature (GPN) Option Gestion des Espaces Naturels |
| 24 | 17 | 7 | Brevet de Technicien Supérieur Agricole (1ère année) Gestion et Protection de la Nature (GPN) |
| 12 | 4 | 8 | Baccalauréat Technologique (terminale) Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) aménagement/production |
| 11 | 8 | 3 | Baccalauréat Technologique (1ère Année) Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) aménagement |
| 10 | 7 | 3 | Seconde Écologie, Agronomie, Territoire et développement durable (EATDD) |
| 16 | 9 | 7 | Baccalauréat Professionnel (terminale) Option Productions Horticoles (PH) option productions florales et légumières |
| 14 | 9 | 5 | Baccalauréat Professionnel (1ère Année) Option Productions Horticoles (PH) option productions florales et légumières |
| 21 | 17 | 4 | Seconde Professionnelle option Productions Végétales Agroéquipement/horticulture (PV) |
| 16 | 12 | 4 | Baccalauréat Professionnel (terminale) Conduite Gestion d'une Exploitation Agricole (CGEA) option systèmes à dominante élevage |
| 14 | 9 | 5 | Baccalauréat Professionnel (1ère année) Conduite Gestion d'une Exploitation Agricole (CGEA) option systèmes à dominante élevage |
| 16 | 13 | 3 | Seconde Professionnelle option productions animales (PA) |
| 175 | 122 | 53 | |

Source DAAF/SFD 2012

...Un enseignement agricole public au CFPPA de Macouria en formation continue et par apprentissage

Offre de formation CFPPA de Macouria janvier 2013

| CENTRE | Intitulé de la Formation | Date début | Date de fin | Organismes financeurs | Heures | Nbr | Total heures |
|--------------------------|---|------------|-------------|-------------------------------------|--------|-----|--------------|
| CFPPA de Macouria | | | | | | | |
| | BPREA | 10/09/2012 | 19/07/13 | Programme sectoriel Région / FSE | 1340 | 10 | 13400 |
| | CS Taille et Soins des Arbres | 07/01/2013 | 05/07/13 | Programme sectoriel Région / FSE | 875 | 6 | 5250 |
| | CS Tourisme vert | 08/01/2012 | | Programme sectoriel Région / FSE | 560 | 8 | 4480 |
| | CS Tracteurs et machines agricoles | 25/02/2013 | | Programme sectoriel Région / FSE | 580 | 8 | 4640 |
| | CS Transformation et commercialisation des produits fermiers | 05/11/2012 | | Programme sectoriel Région / FSE | 555 | 10 | 5550 |
| | CAPA Travaux forestiers | 01/10/2012 | 30/06/2014 | Etat / Région | 980 | 5 | 4900 |
| | CAPA Travaux paysagers | 01/10/2012 | 30/06/2014 | Etat / Région | 980 | 7 | 6860 |
| | CAPA ARC option Productions végétales | 01/10/2012 | 30/06/2014 | Etat / Région | 980 | 4 | 3920 |
| | CAPA ARC option Productions animales | 01/10/2012 | 30/06/2014 | Etat / Région | 980 | 4 | 3920 |

| | | | | | | | |
|---------------|--|------------|------------|---------------|--------------|-----------|--------------|
| | BAC Pro Technicien Conseil Vente | 08/10/2012 | 30/06/2014 | Etat / Région | 1350 | 9 | 12150 |
| | CAPA Travaux forestiers | 07/11/2011 | 30/06/2013 | Etat / Région | 980 | 6 | 5880 |
| | CAPA Travaux paysagers | 07/11/2011 | 30/06/2013 | Etat / Région | 980 | 7 | 6860 |
| | CAPA ARC option Productions végétales | 07/11/2011 | 30/06/2013 | Etat / Région | 980 | 8 | 7840 |
| | CAPA ARC option Productions animales | 07/11/2011 | 30/06/2013 | Etat / Région | 980 | 4 | 3920 |
| TOTAUX | | | | | 13100 | 96 | 89570 |

Un certain nombre de formations se déroulent en dehors du CFPPA, c'est le cas de la formation dispensée auprès du centre pénitentiaire de Remire Monjoly. La formation maraîchère s'inscrit dans le cadre à la préparation à la sortie et à l'accompagnement à l'insertion professionnelle des détenus

D'autres formations sont assurées auprès des salariés des entreprises agricoles et para agricoles. Ce sont des formations de courte durée portant sur des thématiques précises et financées par les OPCA (FAFSEA ; VIVEA,)

... Un enseignement agricole privé représenté sur le territoire par 3 Maisons familiales et Rurales (MFR ainsi que par un ensemble scolaire catholique basé à St Laurent du Maroni (LAEP de Saint Lurent du Maroni)

Répartition des effectifs de la MFR des fleuves de l'Est à Régina pour la rentrée 2012/2013

| Elèves | Garçons | Filles | Section |
|-----------|-----------|-----------|--|
| 37 | 10 | 27 | CAPA première année services en milieu rural |
| 31 | 12 | 19 | CAPA deuxième année services en milieu rural |
| 8 | 8 | 0 | CAPA productions agricoles matériels/productions végétales |
| 76 | 30 | 46 | |

Répartition des effectifs de la MFR d'Apatou pour la rentrée 2012/2013

| Elèves | Garçons | Filles | Section |
|-----------|-----------|-----------|---|
| 16 | 10 | 6 | Cycle d'orientation collège classe de 3 ^{ème} de l'enseignement agricole |
| 20 | 3 | 17 | CAPA première année services en milieu rural |
| 11 | 4 | 7 | CAPA deuxième année services en milieu rural |
| 12 | 12 | 0 | CAPA productions agricoles matériels/productions végétales |
| 59 | 29 | 30 | |

Répartition des effectifs de la MFR de l'Ouest à Mana pour la rentrée 2012/2013

| Elèves | Garçons | Filles | Section |
|------------|------------|-----------|---|
| 11 | 8 | 3 | Cycle d'orientation collège classe de 4 ^{ème} de l'enseignement agricole |
| 23 | 22 | 1 | Cycle d'orientation collège classe de 3 ^{ème} de l'enseignement agricole |
| 28 | 24 | 4 | CAPA première année productions agricoles matériels/productions végétales |
| 25 | 22 | 3 | CAPA deuxième année productions agricoles matériels/productions végétales |
| 23 | 17 | 6 | Seconde professionnelle productions végétales agroéquipements/conduite des cultures |
| 18 | 13 | 5 | Baccalauréat professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole dominantes cultures |
| 128 | 106 | 22 | |

Le réseau des MFR est un des acteurs de la formation initiale. Les formations agricoles diplômantes restent l'exclusivité de l'Enseignement Agricole qui relève du Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Pour les formations continues, l'offre des MFR dépend des appels d'offre de la région Guyane. Les formations suivantes devraient être présentes au second semestre 2013

MFR de Régina – formation dans le tourisme

MFR de Mana – Formation en production animale

... Un enseignement supérieur agricole représenté en Guyane par l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF) chargée de former des Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et des Forêts. L'ENGREF a, au cours des années, élargi ses formations, seule ou en partenariat (formations de 3^{ème} cycle) et depuis 1990, elle dispense la formation des Ingénieurs Forestiers (FIF), autrefois sous la responsabilité de l'Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et des Forêts et est habilitée à délivrer le doctorat dans ses domaines de compétences. Elle développe également des collaborations scientifiques avec de nombreux partenaires extérieurs.

En formation initiale, l'ENGREF propose donc des Formations d'Ingénieurs Forestiers (FIF bac +5), des formations des Ingénieurs du Génie Rural des Eaux et Forêts (Bac + 6/7) et des formations doctorales (Masters et Doctorats).

Il est particulièrement important de préciser que l'ENGREF Kourou, organise depuis 1994 un module de formation *écologie, gestion et valorisation des **forêts tropicales humides (FTH)*** d'un mois pour trente étudiants (Bac+4 à Bac+6) d'origines variées, de l'ENGREF mais aussi des formations doctorales partenaires, visant à diffuser une information de haute qualité scientifique, de susciter l'esprit d'analyse et d'observation au travers d'un exercice de terrain de deux semaines, mini projet de recherche ou de gestion, encadré par un chercheur ou un ingénieur en exploitant au mieux les ressources des organismes du GIS Silvolab.

En formation continue, l'ENGREF propose un certain nombre de formations qualifiantes de courte durée et ce tout au long de l'année sur des thématiques très diverses. Si la formation continue de l'ENGREF s'adresse naturellement aux cadres techniques de la fonction publique d'Etat en particulier des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des établissements publics qui leur sont rattachés- ses actions sont aujourd'hui conçues pour favoriser les échanges avec les cadres des autres secteurs concernés par les thèmes abordés, notamment les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et les entreprises.

Le Programme de Formation Doctorale Amazonie (PFDA) organise la formation doctorale en place dans les différents laboratoires de recherche de Guyane. Le PFDA permet d'offrir à tous les doctorants la formation à laquelle ils ont droit, en minimisant les contraintes de formation vis à vis de leur école doctorale de rattachement (en dehors de la Guyane).

L'ENGREF Kourou est la seule école de formation d'ingénieurs de Guyane. C'est aussi un organisme de recherche complètement intégré dans le milieu de la recherche guyanaise et membre à part entière de l'UMR EcoFoG et du GIS SILVOLAB. L'ENGREF est un élément moteur dans le dispositif de recherche guyanais et dans l'organisation de la recherche en Guyane.

XI. L'EXPLOITATION AGRICOLE DE L'EPLFPA DE MATITI

...un support pédagogique au plus près des apprenants

L'exploitation agricole de l'EPLFPA offre aux apprenants (élèves, étudiants, apprentis et stagiaires) la possibilité d'effectuer des travaux pratiques au sein même de l'établissement. Il s'agit d'un support pédagogique pour les professeurs et formateurs.

L'exploitation se développe d'année en année en diversifiant ses productions, en s'équipant au gré des besoins et des moyens.

L'exploitation joue également un rôle d'interface entre la recherche, les apprenants et les professionnels.

Tableau de la répartition des terres dont dispose l'exploitation (2008-2012)

| SURFACES | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| SAU (ha) | 83.76 | 83.76 | 83.76 | 83.76 | 83.76 |
| Prairie permanentes | 80.47 | 80.47 | 80.47 | 80.47 | 80.47 |
| Légumes, fleurs fruits | | | 1,93 | 1,93 | 1,93 |
| Légumes sous abri | | | 0.025 | 0.025 | 0.025 |

Source Exploitation agricole de l'EPLFPA de Matiti 2012

Evolution de la production de la culture principale plein champ de l'exploitation depuis 2008

| Années | Surface récoltée (ha) | Tonnage (tonnes) | Rendement Tonnes/ha | Marge brute/ha |
|-------------|--|------------------|---------------------|----------------|
| 2009 | Concombres, choux, courgettes, giraumons... 1 ha | | | |
| 2010 | Légumes à feuilles Fruits Racines, tubercules | | | |
| 2011 | Légumes à feuilles Fruits Racines, tubercules | | | |
| 2012 | Légumes à feuilles Fruits Racines, tubercules | | | |

Source Exploitation agricole Matiti 2012

Compte tenu de la nature des sols sur lesquels elles sont implantées, les cultures de plein champ sont complexes (plus de 15 productions différentes) et encore en phase de construction. Toute systématisation sur les tonnages, rendements et marges est donc impossible actuellement.

Les élevages

Evolution de la production bovine ou autres productions animales (2008-2012)

| ANNEES | Composition du troupeau (mères) | Entrées | Sorties | Marge Brute |
|-------------|---------------------------------|----------------------------|------------------------|-------------|
| 2008 | 53 | 27 naissances 0 achats | 13 ventes 7 pertes | |
| 2009 | 52 | 37 naissances 5 achats | 17 ventes 1 perte | |
| 2010 | 56 | 22 naissances 6 achats | 49 ventes 6 pertes | |
| 2011 | 66 | 54 naissances 1 achat | 37 ventes 12 pertes | |
| 2012 | 64 | 52 naissances 10 achats | 20 ventes 12 pertes | |

Source Exploitation agricole Matiti 2012

L'atelier volailles est arrêté depuis 2010 et en juillet 2012 a été mis en place un atelier caprin.

L'atelier porcin est devenu naisseur en 2011. 6 truies 1 verrat CA 29.762,00 € (2011)

Evolution du montant des ventes (2008-2012)

| ANNEES | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------|
| Total des ventes (en €) | 63 381,00 | 72 981,00 | 83.679,00 | 93.026,00 | |
| Production animale (%) | 95 | 95 | 87,8 | 71,3 | |
| Production végétale (%) | 5 | 5 | 12,2 | 28,7 | |

Source Exploitation agricole Matiti 2012

La part du végétal augmente régulièrement depuis la structuration de cet atelier.

Evolution de la production du nombre d'UTH (2008-2012)

| ANNEES | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|--------------|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Nombre d'UTH | 1 CDI 4 CUI + DEA | 1 CDI 1 CDD 3 CUI + DEA | 1 CDI 1 CDD 2 CUI + DEA | 1 CDI 2 CDD 1 CUI + DEA | 1 CDI 3 CDD + DEA |

Source Exploitation agricole Matiti 2012

Stabilisation et professionnalisation de la main d'œuvre par l'embauche en CDD des anciens CUI. Embauches d'apprentis en CAPA et Bac Pro.

Secteur d'intervention des élèves (2008-2012)

Filière BAC PRO CGEA :

- Observations, traitements et contention des bovins (utilisation des acaricides, du vermifuge, etc.)
- Alimentation du troupeau bovin, organisation des lots, fouilles, vêlages, etc.
- Plantation, désherbage manuel des cultures et de la prairie. Mises en place de clôtures.
- Production de plants
- mise ne place de cultures palissées
- Entretiens et utilisations du petit et du gros matériel agricole
- Utilisations des machines agricoles (attelages, implantation de prairies, préparation du sol pour le maraîchage, foin, participation aux expérimentations maïs)
- Suivi des volailles, mise en place de petits ateliers pédagogiques (petits élevages de diversification)
- MAP parcours porc plein air, parcours d'engraissement de bovins,

Filière BAC PRO PH:

- Travaux liés à la pépinière (boutures, greffes, semis, rempotage)
- Travaux liés au plein champ (repiquage, engrais, traitements, analyses de parcelles, récoltes)

Parcelles pédagogiques (2008-2012)

| Années | Parcelles pédagogiques | Filières |
|--------|--|------------------------------|
| 2008 | Exemple 1 abri et 2000 m ² de plein champ Exemple 1 abri et 2000 m ² de plein champ | Bac Pro CGEA BPA et BPREA |
| 2009 | | |
| 2010 | Jardin biologique | Bac pro PH |
| 2011 | Jardin biologique | Bac pro PH |
| 2012 | Jardin biologique | Bac pro PH |

Source Exploitation agricole Matiti 2012

Les apprenants sont associés à toutes les activités de l'exploitation, il n'y a pas de parcelles pédagogiques spécifiques.

Mini stages des élèves sur l'exploitation (2008-2012)

| Année | Classe de Seconde BAC Pro PA & PV | Classe de Bac pro CGEA | Classe de Bac Pro Horti | Classe de 1ère et T STAV |
|-------|-----------------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|
| 2008 | Nbr d'heures | Nbr d'heures | Nbr d'heures | Nbr d'heures |
| 2009 | Nbr d'heures | Nbr d'heures | Nbr d'heures | Nbr d'heures |
| 2010 | 450 | 450 | 450 | 450 |
| 2011 | 450 | 450 | 450 | 450 |
| 2012 | 600 | 600 | 600 | 600 |

Source Exploitation agricole Matiti 2012

Depuis la rentrée 2012, les élèves effectuent des journées entières (auparavant ils n'étaient présents que les matinées) sur l'exploitation et ce stage donne lieu à une évaluation sur le bulletin scolaire.

Expérimentations (2008-2012)

| Années | Expérimentations | Partenaires |
|--------|--|---|
| 2008 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de développement production céréales fermières ▪ Mise en place de parcelles maraîchères de démonstration - Est guyanais ▪ Comité technique de suivi et de mise en place des expérimentations végétales en Guyane - Plan EcophytoDom ▪ Essais démonstratifs sur l'alimentation et les conduites d'élevage de porcs charcutiers - Est guyanais | Chambre d'Agriculture de la Guyane, SPV (DAF Guyane), FREDON, CIRAD, DDRT, Agriculteurs |
| 2009 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de cultures annuelles en Guyane en vue de diversifier et sécuriser l'approvisionnement en matières premières locales pour l'alimentation animales ▪ Expérimentations maraîchères (plan EcophytoDom) ▪ ECOPHYTO 2018 action 16 DGER Diagnostic phase 1 ▪ Amélioration de la génétique bovine Brahman | CETIOM, Coopérative agricole, DAF de la Guyane; Conseil Régional ; DRIRE DAAF / Agriculteur et Usagers DGER / CEZ Rambouillet Union des Eleveurs Brahman et Buffles de Guyane et de Martinique |
| 2010 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de cultures annuelles en Guyane en vue de diversifier et sécuriser l'approvisionnement en matières premières locales pour l'alimentation animales ▪ Expérimentations maraîchères (plan EcophytoDom) ▪ ECOPHYTO 2018 action 16 DGER Diagnostic phase 1 ▪ Amélioration de la génétique bovine Brahman | CETIOM, Coopérative agricole, DAF de la Guyane; Conseil Régional ; DRIRE DAAF / Agriculteur et Usagers DGER / CEZ Rambouillet Union des Eleveurs Brahman et Buffles de Guyane et de Martinique |
| 2011 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de cultures annuelles en Guyane en vue de diversifier et sécuriser l'approvisionnement en matières premières locales pour l'alimentation animales ▪ Expérimentations maraîchères (plan EcophytoDom) ▪ ECOPHYTO 2018 action 16 DGER Diagnostic phase 1 | CETIOM, Coopérative agricole, DAF de la Guyane; Conseil Régional ; DRIRE DAAF / Agriculteur et Usagers DGER / CEZ Rambouillet |
| 2012 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de cultures annuelles en Guyane en vue de diversifier et sécuriser l'approvisionnement en matières premières locales pour l'alimentation animales ▪ Expérimentations maraîchères (plan EcophytoDom) ▪ ECOPHYTO 2018 action 16 DGER Diagnostic phase 1 ▪ Guyafix Mise en place d'une production de plantes fixatrices d'azote endémiques de Guyane utilisées pour la restauration des sites dégradés (sites miniers) | CETIOM, Coopérative agricole, DAF de la Guyane; Conseil Régional ; DRIRE DAAF / Agriculteur et Usagers DGER / CEZ Rambouillet Solicaz / UMR ECOFOG / UMR Amap / Compagnie minière Espérance / Conseil Régional / ICSN / Guyane Consult |

L'exploitation joue un rôle important dans la mise en place du plan Ecophyto en Guyane.

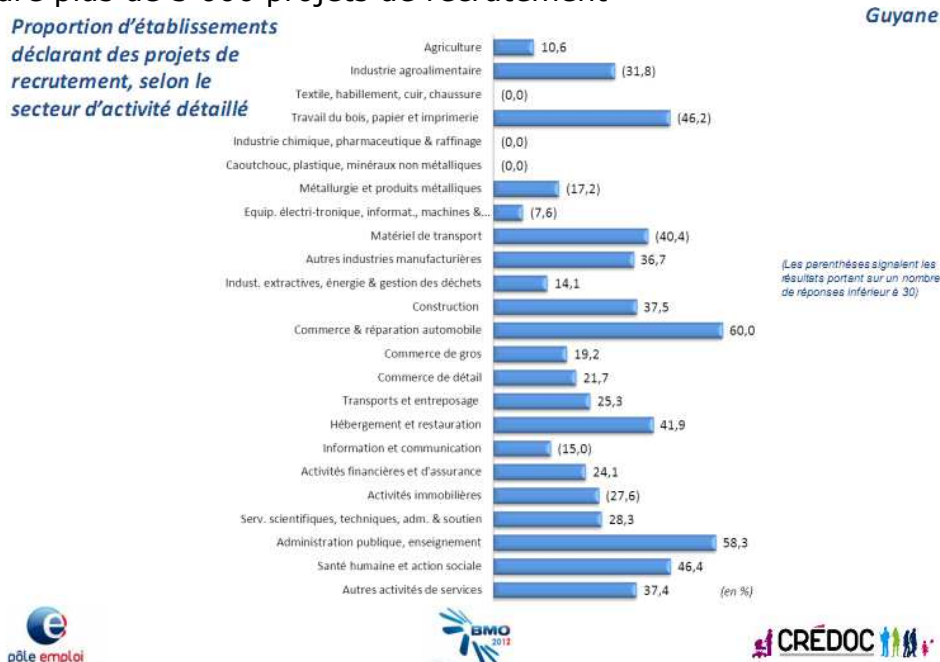
XII. CHAMPS DE COMPETENCE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Tous les secteurs d'activités couverts par l'enseignement agricole connaissent des évolutions majeures qui sont de divers ordres : législatifs, technologiques, organisationnels, économiques et sociaux. Les besoins en compétences évoluent, le marché de l'emploi subit de profondes modifications. La formation professionnelle tout au long de la vie doit permettre aux bénéficiaires de s'adapter à ces nouvelles situations en bénéficiant, en particulier, du dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience.

XIII. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

... Des recruteurs potentiels plus nombreux et une nette augmentation des intentions d'embauche

- près d'un établissement sur trois envisage de recruter en 2012 contre 29,7% l'an dernier, soit une hausse de 3 points
- la propension à recruter augmente en premier lieu dans le secteur du commerce (+ 9 points), mais aussi dans les services (+ 4 points), alors que les autres secteurs agrégés (IAA, industrie, construction) voient l'indicateur diminuer
- les besoins en main-d'œuvre de la région progressent de 17% cette année pour atteindre plus de 5 000 projets de recrutement



XIV. ETUDE DES BESOINS EN FORMATION DES AGRICULTEURS DANS L'OUEST GUYANAIS

Après une étude menée sur l'ouest guyanais, quatre types de formations ont permis aux agriculteurs d'acquérir :

- des notions de base (production animale, production végétale, fertilisation, traitements phytosanitaires,...)
- formations de perfectionnement, destinées à des agriculteurs pour approfondir des connaissances acquises préalablement (commercialisation, entretien et utilisation du matériel motorisé,...)

- formations très techniques dans des domaines propres aux problématiques de l'exploitation (lutte raisonnée, application d'outils informatiques à la gestion d'entreprise, transformation de produits agricoles, fert-irrigation,...)
- formations diplômantes (niveau V et niveau IV) relevant du ministère de l'agriculture

Ces formations sont reconduites chaque année auprès des agriculteurs de l'Ouest mais aussi depuis 2011, auprès des agriculteurs de l'Est guyanais dans le cadre des Pôles d'excellence rurale

D'autre part, une formation à destination des salariés et chefs d'exploitation, est proposée depuis 2011 : le **Certiphyto** qui atteste de connaissances suffisantes pour choisir et utiliser les produits phytopharmaceutiques en sécurité et en réduire leur usage. Cette formation est proposée par le CFPPA de Matiti, centre habilité par la Direction Générale de l'Enseignement et de la recherche (DGER) du MAAF.

D'autres formations viennent s'ajouter à l'offre de formation du CFPPA de Macouria, telles que les formations en relation avec les mesures agro-environnementales, les Certificats à la conduite en toute sécurité (CACES) en partenariat avec des organismes privés à l'attention des professionnels et des stagiaires de la formation continue et par apprentissage

...Les points forts – les points faibles de l'Enseignement Agricole

Le recrutement des élèves issus des classes de la 5^{ème} à la 3^{ème}, fait de l'Education Nationale, un partenaire incontournable pour l'enseignement agricole, qui trouve un terrain d'accueil pour les élèves.

| Points forts | Points faibles |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un dispositif de formation dynamique en croissance ▪ Un public potentiel de formation en fort accroissement ▪ Infrastructures avec une bonne capacité d'accueil ▪ Deuxième dispositif de scolarisation, après l'éducation Nationale ▪ Rôle d'insertion socio-économique ▪ Centre de ressources pour le monde agricole | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de formation à tous les niveaux ▪ Manque de formateurs compétents et adaptés aux contextes locaux ▪ Immersion professionnelle insuffisante ▪ Absence de coordination des établissements et organismes ▪ Recrutement et sélection insuffisants ▪ Manque de communication ▪ Ancrage territorial insuffisant ▪ Animation rurale quasi inexistante ▪ Coopération régionale et internationale insuffisante ▪ Isolement géographique des établissements |

I. LES ORIENTATIONS REGIONALES

Le second PREA s'attache ici à cibler les orientations et les actions essentielles pour le développement de l'enseignement agricole en Guyane et qui permettront de dessiner un programme stratégique cohérent.

Ces actions ont été déterminées en concertation avec un grand nombre d'acteurs liés à l'enseignement agricole.

Ce travail a permis de réunir les réflexions autour de l'enseignement agricole mais aussi d'amorcer un rapprochement des différents partenaires dont l'Education Nationale, il participe également à la dynamique d'évolution actuelle.

L'objectif de ce PREA 2013-2018, n'est pas de cristalliser des idées, des projets mais au contraire de leur donner la possibilité d'évoluer, de s'adapter et de rendre réaliste leur réalisation. L'objectif du PREA est de servir de cadre pour les projets d'établissement.

Les deux articles suivants précisent son intérêt :

l'article L. 811-8 prévoit que chaque établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) établit un projet d'établissement « qui définit les modalités particulières de sa contribution à la mise en oeuvre des missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics mentionnés à l'article L. 811-1 » ; l'article L. 813-2 crée la même obligation pour chaque établissement d'enseignement et de formation professionnelle agricole privée dont l'association ou l'organisme gestionnaire a conclu un contrat avec l'Etat, les missions étant, dans ce cas, celles mentionnées à l'article L. 813-1.

En outre, ces deux articles précisent le cadre d'élaboration : « Le projet d'établissement est établi dans le respect du schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole [...], du schéma prévisionnel régional des formations [...], du plan régional de développement des formations professionnelles [...] et des programmes et référentiels nationaux [...]. Il est défini en cohérence avec le projet régional de l'enseignement agricole [...] ».

Le PREA ne concerne que 3 établissements : EPLEFPA, MFR, CNEAP. Leur fonctionnement est spécifique. Certaines orientations ne concerneront que l'EPLEFPA ou les MFR ou le CNEAP tandis que d'autres pourront servir aux 3 établissements.

Le rôle de l'enseignement et de la formation agricole est d'accompagner le développement des secteurs agricoles et para agricoles. Or en Guyane, le secteur agricole est peu structuré. L'agriculture guyanaise ainsi que la population agricole sont très hétérogènes.

... un enjeu au niveau régional en proposant un dispositif de formation qui prenne en compte les différentes composantes de cette agriculture.

Il s'agira donc de développer l'offre de formation (niveau, durée, thème) et de faciliter l'accès à la formation et à la qualification. Et ce, afin d'adapter le dispositif de formation aux besoins des agriculteurs et des professionnels des filières mais aussi à la diversité du public agricole (agriculteurs, jeunes, pluriactifs, diplômés, non diplômés,...)

Pour cela, l'enseignement agricole est constitué de trois établissements qui développent des stratégies différentes et touchent des publics spécifiques : l'EPLFPA (LGTPA et CFPPA), les MFR et le CNEAP. Leur positionnement géographique permet un maillage du territoire.

Les perspectives du LEGTPA sont :

- Poursuivre la mise en place d'une filière technologique qui permettra d'accéder à un BTS multi filière, dont l'objectif est d'élever le niveau de qualification en Guyane.
- Renforcer le dispositif de suivi des élèves (origine géographique et socioprofessionnelle, insertion professionnelle,...) ;
- Mieux structurer la vie scolaire (encadrement, animation de la vie au lycée, échange avec le monde de la recherche par le biais de forums et de journées d'animation,...), PUS (projet d'utilité sociale) ;
- Devenir un modèle reflétant la palette des différents modes d'agriculture guyanais (agriculture de production, agriculture d'abattis,...) ;
- Etre un intermédiaire de premier choix entre la recherche et le développement agricole (nouvelles techniques, amélioration des productions).

Les perspectives du CFPPA sont :

- Diversifier les activités de formation ;
- Renforcer les formations diplômantes ;
- Conforter le développement, l'animation rurale, l'encadrement, l'accompagnement, l'expertise (agriculture de production, autres secteurs agricoles) ;
- Conforter un meilleur ancrage territorial ;
- Proposer des formations de courte durée en relation directe avec les attentes des professionnels du monde agricole et para-agricole (formations thématiques telles que transformation des produits agricoles, élagage, abattage, ferti-irrigation, comptabilité et gestion d'entreprise, informatique,...)

Les perspectives de la MFR sont :

- Accompagner des jeunes et des adultes afin que ceux-ci s'insèrent dans le milieu agricole et para agricole.
- Développer l'ancrage territorial de la MFR en relation avec les enjeux de formation et les besoins émergents.

Les perspectives du CNEAP sont :

Développer l'ancrage territorial du Lycée d'Enseignement Agricole Professionnel en relation avec les besoins émergents de l'Est guyanais.

...des difficultés à surmonter lors de la mise en place de formations

Les difficultés rencontrées dans la mise en place de formations sont de plusieurs ordres :

• Ordre Pédagogique :

- Niveau faible de scolarisation, illettrisme, titre de séjour, peu de débouchés dus à la coexistence de 2 types d'agriculture (grosses exploitations de production, mécanisées / de toutes petites exploitations avec des ressources insuffisantes pour avoir un ou plusieurs salariés)
- Le besoin d'alterner les formations d'années en années, pour adapter en permanence l'offre de la formation à la demande.

- Saturation rapide des filières d'emploi.
 - **Ordre structurel :**
- Lié à un ancrage territorial et des difficultés d'ordre géographique (éloignement des stagiaires, ...)

II. AXES STRATEGIQUES

1. Les différents axes stratégiques du PREA

- **Renforcer le dispositif actuel de formation de l'Enseignement Agricole** en élevant le niveau de qualification, en diversifiant l'offre de formation de manière à s'ouvrir à de nouvelles filières, de nouveaux métiers.

- **Permettre l'accès à la formation et à la qualification** (diversification du type de formation, formation de proximité).

- **Assurer un meilleur ancrage territorial de l'enseignement agricole**
Rencontrer les acteurs des différentes filières et leur proposer des formations qualifiantes et diplômantes sur des thématiques précises.

- **Développer la communication sur l'enseignement agricole**
La communication doit contribuer à revaloriser l'image de l'agriculture auprès du public et montrer la grande diversité de métiers auxquels elle permet d'accéder.

- **Renforcer l'Ingénierie de formation**
On demande aujourd'hui à la formation d'accompagner et d'anticiper les mutations des organisations.

Identifier précisément ces mutations, construire des dispositifs de formation adaptés aux stratégies des organisations, choisir des méthodes et des outils cohérents avec les publics à former, font aujourd'hui partie des compétences que doit posséder un organisme de formation ainsi que le service formation d'une institution.

L'ingénierie de formation des métiers de la formation devra permettre :

- D'analyser une demande de formation en la situant son contexte économique, sociologique, historique, législatif.
- De mettre en oeuvre les méthodes de l'ingénierie de formation pour concevoir des dispositifs de formation, un plan de formation.
- D'utiliser les ressources de l'ingénierie pédagogique pour adapter les méthodes de formation aux publics à former et aux contraintes des organisations.

- **Renforcer l'individualisation**

L'individualisation doit permettre :

- de mieux répondre aux besoins et aux attentes des stagiaires ;
- de mieux utiliser les ressources formatives ;
- de construire des parcours de formation plus cohérents ;
- de favoriser l'implication du stagiaire dans sa formation ;
- de développer l'autonomie des stagiaires définie comme capacité à se déterminer dans un ensemble de relations et de moyens pédagogiques.

...Par le dispositif d'Unités Capitalisables (UC)

Un système d'unités capitalisables permet de diviser une qualification ou les objectifs d'un programme d'enseignement ou de formation professionnelle en unités. Chaque unité est définie en termes de connaissances, savoir-faire et compétences. Elle peut être caractérisée par son format et son poids relatif, exprimé en général en points de crédit. Chaque unité peut être validée séparément.

Ce dispositif d'UC se rencontre très fréquemment en ce qui concerne les diplômes relevant de la formation continue. Ce système est présent en Guyane, au CFPPA de Matiti.

...par le dispositif de la validation d'Acquis et d'Expérience (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (ou VAE) ouvre la possibilité d'obtenir un diplôme sur la base d'une expérience professionnelle, et non plus seulement au terme d'un parcours de formation.

La seule condition exigée est de pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans, en rapport avec le diplôme visé. Cette expérience peut avoir pour cadre une activité salariée, non-salariée ou bénévole, exercée en continu ou non.

Un point d'accueil de la VAE est en cours de mise en place au SFD/CFPPA.

...par la formation Ouverte à distance (FOAD)

La Formation Ouverte et A Distance est une modalité souple d'acquisition de connaissance et de compétences organisées en fonction de besoins individuels et collectifs et selon des objectifs déterminés.

la FOAD permet :

- une formation sur mesure ;
- une formation accessible à tout moment ;
- une réponse formation de proximité ;
- un développement de l'autonomie ;
- la garantie d'un accompagnement par un formateur ;
- la possibilité d'échanges entre apprenants (communauté d'apprentissage)

▪ Mettre en œuvre des projets de coopération régionale et internationale

Les orientations de cette coopération devront principalement porter sur le renforcement des liens entre les régions et les pays, consolidation du processus régional d'intégration.

L'ingénierie de formation, la coopération scientifique et les relations internationales.

Ces actions (exemples de thématiques : techniques agricoles, recherche, élevage, ...) sur l'initiative des établissements d'enseignement peuvent prendre la forme de voyages scolaires, d'échanges d'élèves et de professeurs, de visites d'entreprises, de stages en entreprise ou de toute autre forme de collaboration éducative (correspondance scolaire, visioconférence, etc....)

- **Renforcer le dispositif de formation par alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation)**

En Guyane, l'apprentissage dans les secteurs agricoles et para-agricoles n'existe pas.

Or, les entreprises ont des besoins en main d'œuvre qualifiée.

L'apprentissage doit permettre aux entreprises qui cherchent à recruter des personnels qualifiés ayant acquis les savoirs de base. Il contribuera à combler le déficit d'encadrement que connaissent les entreprises guyanaises en permettant :

- d'allier le travail et les études ;
- de valoriser les métiers manuels ;
- d'avoir une ouverture sur le monde ;
- d'avoir des possibilités d'évolution ;
- de s'adapter à des situations de plus en plus diversifiées

Les formations par apprentissage devront être mises en place dans un cadre décentralisé

Dans cette perspective un certain nombre d'objectifs seront visés

- **Objectif 1 :**

- Conforter des sections d'apprentissage dans le domaine des travaux paysagers et de la boucherie. Chaque section devrait accueillir une quinzaine d'apprentis par an.
- Développer le réseau d'entreprises et de maîtres d'apprentissage
- Améliorer la cohérence entre les filières de formation initiales classiques technologiques et professionnelles et celles de l'apprentissage.

- **Objectif 2 :**

- Créer une synergie entre l'entreprise d'accueil, le centre de formation et l'apprenti et sa famille
- Organiser le suivi social et professionnel des jeunes, tant en entreprise, qu'en centre de formation
- Informer et former les entreprises en matière de réglementation sur l'apprentissage
- Assurer les conditions matérielles des apprentis

- **Objectif 3 :**

- Permettre aux jeunes de découvrir le monde l'entreprise tout en suivant un enseignement adapté à leur profil
- Améliorer l'information sur l'apprentissage et ses filières en milieu scolaire
- Assurer une remise à niveau des connaissances de base

- **Objectif 4 :**

- Adapter la formation du jeune par une individualisation des parcours
- Améliorer l'accès aux ressources pédagogiques axées sur l'informatique et les médias
- Permettre une meilleure insertion professionnelle des jeunes à l'issue du contrat d'apprentissage
- Développer la logique de réseau de formateurs et la mutualisation des moyens en matière d'animation, d'ingénierie pédagogique et de formation de formateurs

Les fiches actions élaborées lors la phase d'étude et de consultation du P.R.E.A. ont été classées en Axes et en Objectifs.

Le PREA sera articulé avec le projets d'établissement de l'EPLEFPA de macouria. Une démarche d'accompagnement de type formation-action permettra aux acteurs de l'enseignement agricole de travailler autour d'objectifs connus et acceptés dont la mise en oeuvre à court et moyen terme permettra à tous de s'inscrire dans la durée et la stabilité.

Deux types d'actions peuvent émergées de ces fiches action :

Les actions à réaliser :

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- elles entrent dans les axes stratégiques.
- elles sont concrètes et faisables.
- elles sont prioritaires. Un effet immédiat est recherché pour résoudre un problème identifié.

Les actions ou modalités d'actions à expérimenter :

- Ce sont des actions nouvelles qui peuvent nécessiter des ajustements, des études, des concertations en vue d'être généralisées.

2. AXE 1 : Développer et diversifier l'offre de formation

| | |
|---------------------------|---|
| OBJECTIF 1.1 : | Diversifier les dispositifs de formations et élever le niveau de qualification des apprenants issus de l'enseignement agricole |
|---------------------------|---|

Objectifs opérationnels et actions

- Elaborer dans un cadre pluriannuel (2013-2018) l'évolution de la carte des formations scolaires (initiale/apprentissage) et continue de l'enseignement agricole public et privé.
- Proposer de nouveaux diplômes et de nouvelles spécialités (secteur et niveau)
- Contractualiser les moyens humains et financiers avec le MAAF, la région et les partenaires de l'enseignement agricole dans une perspective de développement

| Pilotes | Partenaires principaux | Personnes ressources |
|---|--|--|
| EPLEFPA (LEGTPA, CFPPA, CFAA) MFR CNEAP | UAG Education Nationale Conseil régional | Pôle emploi ADI Mission locale Organismes de recherche Chambre d'agriculture |

Résultats attendus

- Mise en place d'un BTSa option développement des régions chaudes (ouverture au LEGTPA de Matiti à la rentrée scolaire 2014)
- Partenariat avec le domaine universitaire dans la mise en place de licences professionnelles

Indicateurs de suivi

- Statistiques : évolution des effectifs, réussite aux examens (nombre d'entrants / origine géographique / diplômés / insertion)
- Evolution des profils et motivations des entrants
- Evolution quantitative et qualitative des sortants

| AXE 1 : Développer et diversifier l'offre de formation | | |
|--|--|--------------------------------|
| OBJECTIF 1.2 : | Assurer la cohérence de l'offre de formation entre les partenaires de l'enseignement agricole public et privé | |
| Objectifs opérationnels et actions | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et analyser les besoins en formation des différents secteurs professionnels. - Proposer une offre de formation des différents dispositifs (FI FC et FA) du secteur public (LEGTPA, CFPPA) et du secteur privé (MFR, CNEAP) - Programmer des chantiers annuels d'ingénierie de formation auprès des différents partenaires | | |
| Pilotes | Principaux partenaires | Personnes ressources |
| DAAF EPLEFPA (LEGTPA, CFPPA, CFAA) CNEAP MFR | Chambre d'agriculture Organisations professionnelles OPCA (VIVEA, FAFSEA, AGEFOS PME) | Organisations professionnelles |
| Résultats attendus | | |
| - Proposition de formations longues et courtes, adaptées aux besoins des agriculteurs et des professionnels et à leur rythme de travail, à leur niveau de maîtrise de la langue française,... | | |
| Indicateurs de suivi | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels enquêtés - Analyse qualitative des besoins des agriculteurs - Nombre de formations mises en œuvres - Nombre de sites d'interventions - Nombre de professionnels inscrits aux formations - Analyse qualitative et quantitative de l'évolution des exploitations | | |



AXE 1 : Développer et diversifier l'offre de formation

**OBJECTIF
1.3 :**

**Conforter la mise en place un dispositif de formation par
apprentissage**

Objectifs opérationnels et actions

- Promouvoir et développer l'apprentissage dans l'Enseignement Agricole
 - ↳ Au sein du MAAF
 - ↳ En région Guyane
 - ↳ Auprès des professionnels
 - ↳ Dans les établissements
- Elaborer un plan de formation pour les formations proposées en apprentissage
- Créer un CFA Agricole au sein de l'EPLEFPA de Matiti
- Mettre en place une véritable évaluation du dispositif

| Pilotes | Principaux partenaires | Personnes ressources |
|--------------------------|--|--|
| Conseil Régional DAAF | Directeurs de lycées Directeurs de collèges Enseignants Education nationale Chambre d'agriculture OPA Service Militaire Adapté | ANPE ADI Mission locale DIECCTE |

Résultats attendus

- Création d'un CFAA, au sein de l'EPLEFPA de Matiti
- Mise en place d'une filière par apprentissage

Indicateurs

- Nombre d'agriculteurs enquêtés
- Analyse qualitative des besoins des agriculteurs
- Nombre de formations mises en œuvres
- Nombre de sites d'interventions
- Nombre d'agriculteurs inscrits aux formations
- Analyse qualitative et quantitative de l'évolution des exploitations

| | | |
|---|--|---|
| AXE 2 : Développer l'ancrage territorial de l'enseignement agricole et les voies d'accès à la formation dans un souci de développement endogène et durable | | |
| OBJECTIF 2.1 : | Rapprocher et adapter le dispositif d'offre de formation aux besoins des différents publics | |
| Objectifs opérationnels et actions | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir auprès des professionnels le dispositif de formation qualifiant et diplômant (diplôme d'accès à la capacité professionnelle, CS et CIL) - Renforcer et pérenniser le dispositif d'Unités capitalisables et d'individualisation au CFPPA de Macouria et dans les établissements d'enseignement agricole privés (CNEAP-MFR) par des parcours de formation innovants. - Pérenniser les actions de formations professionnalisantes initiées dans le cadre du PDRG (FEADER) | | |
| Pilotes | Principaux partenaires | Personnes ressources |
| DAAF Organisations professionnelles Chambre d'agriculture | LEGTPA CFPPA MFR CNEAP Chambre d'Agriculture Organisations professionnelles OPCA Chambres consulaires | Région Mairies Organisations professionnelles |
| Résultats attendus | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Présenter une offre de formation variée du niveau V au niveau II - Individualiser les parcours de formation par UC afin de répondre aux attentes des professionnels et autres publics, par des parcours de formation innovants - Augmenter le nombre d'actions de formations professionnalisantes dans le cadre du PDRG 2014 2020 | | |
| Indicateurs | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques : évolution des effectifs, suivi quantitatif des stagiaires au niveau du secteur géographique ciblé - Nombre de diplômes délivrés par la MAAF - Evolution et analyse des publics en formation | | |

AXE 2 : Développer l'ancrage territorial de l'enseignement agricole et les voies d'accès à la formation dans un souci de développement endogène et durable

OBJECTIF 2.2

Contribuer à l'animation du monde rural et au développement de la recherche appliquée

Objectifs opérationnels et actions

- Contribuer à l'animation à travers la mise en œuvre des quatre Pôles d'Excellence Rurale présents sur le territoire.
- Co-construire des dispositifs de développement de nouvelles pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et promouvoir le développement durable.
- Favoriser les synergies entre les scientifiques présents sur le territoire, les apprenants, les enseignants, les formateurs et des professionnels du monde rural.
- Conforter l'activité de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA dans son rôle d'animation du territoire (RITA, IKARE)

| Pilotes | Principaux partenaires | Personnes ressources |
|--|---|--|
| EPLEFPA (LEGTPA, CFPPA, CFAA) MFR DAAF | DAAF Région Centres de recherche Chambre d'agriculture | Organisations professionnelles Chambre d'Agriculture Organismes de recherche |

Résultats attendus

- Faire connaître auprès des professionnels, les quatre pôles d'excellence rurale, en renforcer l'animation. Meilleure identification des outils déjà existants
- Faire de l'exploitation agricole, du CFPPA de l'EPLEFPA, des Pôles d'Excellence Rurale, des lieux de promotion de dispositifs de développement de pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et du développement durable

Indicateurs

- Nombre de professionnels adhérents au suivi des formations des Pôles d'Excellence Rurale (nombre de formations proposées)
- Nombre de thématiques organisées dans le cadre de dispositifs de développement de pratiques culturelles et de développement durable
- Nombre de professionnels et d'organismes de recherche adhérents

3. AXE 2 : Développer l'ancrage territorial de l'enseignement agricole et les voies d'accès à la formation dans un souci de développement endogène et durable

OBJECTIF 2.3 Promouvoir l'installation des jeunes agriculteurs et la professionnalisation des actifs agricoles sur le territoire

Objectifs opérationnels et actions

- Favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle en agriculture.
- Contribuer à l'installation des jeunes agriculteurs (Plan de Professionnalisation Personnalisé PPP) en leur proposant un parcours individualisé pour l'accession à l'installation.
- Contribuer à la coordination des partenaires de l'installation (ASP, CEPPP, DAAF,..)
- Promouvoir les dispositifs spécifiques à la Guyane permettant l'installation des agriculteurs implantés en zone d'accessibilité difficile.
- Renforcer l'accompagnement technico-économique des chefs d'exploitation vers une plus grande professionnalisation.

| Pilotes | Principaux partenaires | Personnes ressources |
|--|--|--|
| DAAF Chambre d'agriculture EPLEFPA (LEGTPA, CFPPA, CFAA) MFR | Jeunes Agriculteurs Organisations professionnelles | Conseil Régional DAAF Chambre d'agriculture DIECCTE |

Résultats attendus

- Augmentation du nombre de créations d'exploitations agricoles par les jeunes agriculteurs
- Proposer aux chefs d'exploitation un dispositif d'accompagnement voir de formation sur les thématiques technico-économiques des chefs d'exploitation

Indicateurs

- Nombre de nouvelles installations créées par des jeunes agriculteurs
- Evolution et analyse des publics en formation
- Statistiques, nombre de formés et type de thématiques proposées en formation professionnelle

AXE 2 : Développer l'ancrage territorial de l'enseignement agricole et les voies d'accès à la formation dans un souci de développement endogène et durable

OBJECTIF 2.4 Développer la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Objectifs opérationnels et actions

- Favoriser l'accompagnement des initiatives individuelles en matière de Validation des Acquis de l'Expérience (CFPPA, MFR)
- Créer des partenariats, information/communication sur le dispositif VAE à l'attention des professionnels (Chambre d'agriculture, organisations professionnelles, OPCA,...)

| Pilotes | Principaux partenaires | Personnes ressources |
|--|---|---|
| DAAF EPLEFPA (LEGTPA, CFPPA, CFAA) | Chambre d'agriculture OPA Organismes de recherche Conseil Régional OPCA | DIECCTE Pôle Emploi Education nationale |

Résultats attendus

- Favoriser et soutenir le développement des initiatives individuelles, mise en place des plans de formation individualisés
- Augmenter le nombre de candidats VAE et le nombre de diplômés

Indicateurs

- Mise en place effective de plans de formation individualisés
- Nombre de candidats diplômés suite à un parcours de VAE

| 4. AXE 3 : Promouvoir l'enseignement et la formation agricole | | |
|---|---|---|
| OBJECTIF 3.1 : | Promouvoir une meilleure connaissance de l'Enseignement Agricole guyanais en développant une stratégie de pilotage en réseau | |
| Objectifs opérationnels et actions | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une campagne de communication en synergie avec les différents partenaires (EPLEFPA (CFPPA, CFAA), MFR, CNEAP, Chambre d'agriculture) - Produire des outils de communication partagés, pour une cohérence et une efficacité régionale reconnue. - Créer un groupe «communication» pour l'enseignement, la formation et les métiers de l'agriculture et le mettre en réseau avec les principaux partenaires (Chambre d'Agriculture, Education Nationale, Conseil Régional,...). | | |
| Pilotes | Principaux partenaires | Personnes ressources |
| EPLEFPA (LEGTPA, CFPPA, CFAA) MFR CNEAP | Chambre d'agriculture OPCA Jeunes agriculteurs Coopératives OPA | DAAF Conseil Régional Education Nationale |
| Résultats attendus | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Identification d'un groupe communication pour l'enseignement agricole public et pour l'enseignement agricole privé - Identification du nombre d'outils de communication pour l'enseignement agricole public et privé - participation à des évènementiels, forum,... | | |
| Indicateurs | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de journées d'animation et de promotion en augmentation - Création du groupe communication - Nombre d'outils de communication | | |

| AXE 3 : Promouvoir l'enseignement et la formation agricole | | |
|--|--|---|
| OBJECTIF 3.2 : | Accueillir un plus grand nombre d'apprenants, développer les partenariats | |
| Objectifs opérationnels et actions | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le dispositif d'orientation et de recrutement en liaison avec l'Education Nationale. - Lutter contre le décrochage | | |
| Pilotes | Principaux partenaires | Personnes ressources |
| EPLEFPA (LEGTPA, CFPPA, CFAA) MFR CNEAP Education Nationale | Rectorat MAAF Organisations professionnelles | Education Nationale MAAF ONISEP Organisations professionnelles |
| Résultats attendus | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'effectif des apprenants dans l'enseignement agricole public et privé et la formation agricole guyanais - Augmentation des effectifs par diplôme et par option - Limiter le décrochage scolaire | | |
| Indicateurs | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élèves et nombre de stagiaires dans l'enseignement agricole public et privé - Nombre de décrocheurs scolaires par diplôme et par option | | |

5. AXE 4 : renforcer la coopération régionale et internationale

OBJECTIF 4.1 : Impliquer l'enseignement et la formation agricoles dans des projets de coopération régionale Antilles-Guyane

Objectifs opérationnels et actions

- Créer et organiser le réseau d'échanges Antilles-Guyane.
- Dynamiser les projets de coopération (formation, échanges de pratiques,..), constituer un programme guyanais de coopération pour l'enseignement agricole public et privé.
- Créer une base de données pour faciliter les échanges Antilles-Guyane.
- Renforcer les liens avec les autres réseaux de coopération interrégionale

| Pilotes | Principaux partenaires | Personnes ressources |
|--|---|----------------------|
| EPLEFPA (LEGTPA, CFPPA, CFAA) MFR ENGREF | Conseil Régional Chambre d'Agriculture Education Nationale OPA | ADI CIO MAAF |

Résultats attendus

- Etablissement d'un listing de partenaires
- Mise en place de projets de coopérations
- Rédactionnel d'un programme guyanais de coopération

Indicateurs

- Mise en place du réseau Antilles-Guyane.
- Statistiques : nombre de projets de coopération régionale.
- Nombre de partenaires présents dans la base de données.
- Evaluation de l'impact de la coopération sur le dispositif de l'enseignement agricole guyanais.

6. AXE 4 : renforcer la coopération régionale et internationale

OBJECTIF 4.2 : Impliquer l'enseignement et la formation agricole dans des projets de coopération à l'internationale

Objectifs opérationnels et actions

- Créer et organiser un réseau d'échanges Antilles-Guyane.
- Créer et organiser un réseau d'échanges avec les pays voisins (Brésil, Surinam)
- Mettre en place une coopération avec d'autres pays, axée sur l'enseignement et la formation agricole.
- Dynamiser les projets de coopération

| Pilotes | Principaux partenaires | Personnes ressources |
|---|---|---|
| EPLEFPA (LEGTPA, CFPPA, CFAA) MFR CNEAP | Education Nationale Centres de recherche français et étrangers | DAAF Europe DGER Conseil Régional Chambre d'Agriculture |

Résultats attendus

- Etablissement d'un listing de partenaires
- Mise en place de projets de coopération

Indicateurs

- Statistiques : nombre de projets de coopération à l'internationale.
- Evaluation de l'impact de la coopération sur le dispositif de l'enseignement public et privé guyanais.

Conclusions et perspectives

En ce début de la nouvelle Programmation de Développement Rural Guyanais (PDRG), le PREA trouve toute sa légitimité dans le travail de concertation avec les différents partenaires de l'enseignement et de la formation agricole.

Le PREA effectue un travail approfondi sur la nécessité pour l'enseignement agricole de répondre aux besoins des agriculteurs et des professionnels des différents secteurs agricoles.

4^{ème} PARTIE FICHES ACTIONS DU PROGRAMME AGRO- ECOLOGIQUE DE GUYANE 2014-2018

Annexes

Annexe 1 : Circulaire PREA

CIRCULAIRE

DGER/SDEPC/C2005-2014

Date: 19 octobre 2005

Objet : projets régionaux de l'enseignement agricole (PREA).

Bases juridiques : articles L. 811-8, L. 813-2 et L. 814-4 du code rural ; circulaire DGER/POFEGTP/C2005-2007 du 18 mai 2005.

Résumé : la présente circulaire précise les conditions de mise en place des projets régionaux de l'enseignement agricole, en harmonisant les démarches tout en prenant en compte les spécificités régionales. Elle s'inscrit dans le contexte de déconcentration de certaines procédures dans le domaine de l'enseignement agricole.

Mots-clés : enseignement agricole, projet régional.

Annexe 2 : Circulaire Projet d'établissement

CIRCULAIRE

DGER/SDEPC/C2005-2015

Date: 19 octobre 2005

Objet : projets d'établissement.

Bases juridiques : articles L. 811-1, L. 811-2, L. 811-8, L. 813-1 et L. 813-2 du code rural.

Résumé : cette circulaire précise le cadre, les modalités d'élaboration et d'évaluation du projet d'établissement, obligatoire pour tous les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles privés sous contrat.

Mots-clés : enseignement agricole, EPLEFPA, établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles privés sous contrat, projet d'établissement.

Annexes 3 : Note de service Programme agro-écologique

NOTE DE SERVICE

DGER/SDRICI/2014-237

Date : 27 mars 2014-06-23

Objet : Elaboration d'un programme régional de l'enseignement agricole pour la transition agro-écologique et de mobilisation à cet effet des exploitations agricoles et des ateliers technologiques

Bases juridiques :

Annexes 4 : Acteurs et partenaires

- Conseil Régional (Commission éducation)
- Les Jeunes Agriculteurs
- La Chambre d'Agriculture
- L'ENGREF
- L'INRA
- L'Education Nationale, le rectorat et les lycées
- L'Office National des Forêts
- L'OREF
- Les formateurs des centres de formation continue et d'apprentissage.
- Les directeurs des Maisons Familiales Rurales d'Enseignement et d'Orientation
- Lycée d'Enseignement Général Technique Professionnel Agricole (LEGTPA)
- Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole (CFPPA)
- Exploitation agricole du lycée
- Les organisations syndicales et coopératives (FDSEA, GRAGE, SCEBOG)
- Les associations de parents d'élèves
- Les coopératives
- SOG/

- Cetiom
- CIRAD
- IRD
- IFREMER
- Oncfs
- Mission Parc
- Mission Locale- Et autres ...

Glossaire

A

| | |
|----------------------|--|
| AFPAM | A ssociation pour la F ormation P rofessionnelle des A dultes M artinique |
| ANDA | A ssociation N ationale pour le D éveloppement A gricole |
| APEC | A ssociation Pour l' E mloi des C adres |
| AGEFMA | A ssociation de G estion de l' E nvironnement de la F ormation en |
| M artinique | |
| APECITA | A ssociation Pour l' E mloi des C adres, I ngénieurs et T echniciens de |
| l'Agriculture | |
| ASSEDICS | A ssociation pour l' E mloi D ans l' I ndustrie et le C ommerce |
| AT | A telier T echnologiques |
| ATOS | P ersonnels A dmistratifs, T echniciens, O uvriers et S ervices |
| ATOSS | P ersonnels A dmistratifs, T echniciens, O uvriers, de S ervices et de |
| Santé | |

B

| | |
|----------------|---|
| BAC Pro | B AC P rofessionnel |
| BAC S | B AC S cientifique |
| BP | B revet P rofessionnel |
| BPA | B revet P rofessionnel A gricole |
| BTA | B revet de T echnicien A gricole |
| BTSA | B revet de T echnicien S upérieur A gricole |
| BTS | B revet de T echnicien S upérieur |

C

| | |
|-----------------|---|
| CAP | C ertificat d' A ptitude P rofessionnelle |
| CAPA | C ertificat d' A ptitude P rofessionnelle A gricole |
| CARIF | C entre d' A nimation et de R essources de l' I nformation sur la F ormation |
| CCIM | C hambre de C ommerce et d' I ndustrie de la Martinique |
| CCF | C ontrôle C ertificatif en cours de F ormation |
| CEMAGREF | C entre national du M achinisme A gricole, du G énie R ural, des E aux et |
| Forêts | |
| CEMPAMA | C entre d' E tude du Milieu et de P édagogie A ppliquée du M inistère de |
| | l'Agriculture |
| CEP | C ontrat d' E tudes P rospectives |
| CES | C ontrat E mloi S olidarité |
| CESR | C onseil E conomique et S ocial R égional |
| CFA | C entre de F ormation d' A pprentis |
| CFAA | C entre de F ormation d' A pprentis A gricoles |
| CFPPA | C entre de F ormation P rofessionnelle et de P romotion A gricoles |
| CGGREF | C onseil G énéral du G énie R ural des E aux et F orêts |
| CIBC | C entre I nter-institutionnel de B ilan de C ompétence |
| CNEA | C onseil N ational de l' E nseignement A gricole |
| CNEAP | C onseil N ational de l' E nseignement A gricole P rivé |
| CNJA | C entre N ational des J eunes A griculteurs |

D

| | |
|----------------------|---|
| DIECCTE | D irections régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi |
| DRAC | D irection R égionale des A ffaires C ulturelles |
| DAC | D irection des A ffaires C ulturelles |
| DAAF | D irection de l' A limentation, de l' A griculture et de la F orêt |
| DRTIC | D élégué R égional aux T echnologies de l' I nformation et de la |
| Communication | |
| DRIF | D élégué R égional à l' I ngénierie de la F ormation |

E

| | |
|----------------|---|
| ENFA | Ecole Nationale de Formation Agronomique |
| ENGREF | Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts |
| ENITA | Ecole Nationale des Ingénieurs des Travaux Agricoles |
| ENSA | Ecole Nationale Supérieure Agronomique |
| ENSAA | Ecole Nationale Supérieure des sciences Agronomiques Appliquées |
| ENSAIA | Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires |
| EPL | Etablissement Public Local |
| EPLEA | Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole |
| EPLEFPA | Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole |
| EPN | Etablissement Public National |
| Ed'A | Emploi d'Avenir |
| EA | Enseignement Agricole |
| EN | Education Nationale |

F

| | |
|-----------------|--|
| FOAD | Formations Ouvertes A Distance |
| FONGECIF | FONds de GEstion du Congé Individuel de Formation |
| FORMIDA | Formations Ouvertes en Réseau Mutuel pour l'Installation Diversifiée en Agriculture |
| FSE | Fonds Social Européen |

G

| | |
|--------------|---|
| GRETA | Groupement d' Etablissements pour la Formation Continue Etablissements de l' Education Nationale |
|--------------|---|

I

| | |
|-------------|--|
| INRA | Institut National de la Recherche Agronomique |
| ITA | Ingénieur des Travaux Agricoles |
| IUP | Institut Universitaire Professionnalisé |
| IUT | Institut Universitaire de Technologie |

L

| | |
|---------------|---|
| LEGTPA | Lycée d'Enseignement Général et Technologique Professionnel Agricole |
| LOA | Loi d'Orientation Agricole |
| LPA | Lycée Professionnel Agricole |

M

| | |
|---------------|---|
| MAAF | Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt |
| MASTER | Diplôme de 3e cycle accrédité par la conférence des grandes écoles |
| MBA | Master in Business Administration |

N

| | |
|-------------|---|
| NTIC | Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication |
|-------------|---|

O

| | |
|----------------|---|
| OF | Organisme de Formation |
| ONEA | Observatoire National de l'Enseignement Agricole |
| ONG | Organisation Non Gouvernementales |
| OPCA | Organisme Paritaire Collecteur Agréé |
| OPCAREG | Organisme Paritaire Collecteur Agréé Régional |
| OREF | Observatoire Régional Emploi-Formation |
| OF | Organisme de Formation |
| ONEA | Observatoire National de l'Enseignement Agricole |
| OPCA | Organisme Paritaire Collecteur Agréé |
| OREF | Observatoire Régional Emploi-Formation |

P

| | |
|----------------|---|
| PER | P ôle d' E xcellence R urale |
| PFT | Pl ates F ormes T echnologiques |
| PICO | P oints d' I nformations et de C onseil à l' O rientation |
| PIJ | P oints I nformation J eunesse |
| PLIE | Pl ans L ocaux pour l' I nsertion et l' E mloi |
| PME/PMI | P etites et M oyennes E ntreprises/ P etites et M oyennes I ndustries |
| PRDF | Pl an R égional de D éveloppement des F ormations |
| PPP | Pl an de P rofessionnalisation P ersonnalisé |
| PII | P oint I nfo I nformation |

R

| | |
|-------------|---|
| RMI | R evenu M inimum d' I nsertion |
| RTIC | R esponsable des T echnologies de l' I nformation et de la C ommunication |
| RITA | R éseau d' I nnovation et de T ransfert A gricole |

S

| | |
|-------------|---|
| SFD | S ervice F ormation D éveloppement |
| STAE | S ciences et T echnologies de l' A gronomie et de l' E nvironnement |

T

| | |
|--------------|---|
| TIC | T echnologies de l' I nformation et de la C ommunication |
| TPE | T ravaux P ratiques E ncadrés |
| TUTAC | T utorat pour les agents contractuels |

U

| | |
|--|--|
| UNMFREO d' O rientation | U nion N ationale des M aisons F amiliales R urales d' E ducation et |
| UNREP | U nion N ationale R urale d' E ducation et de P romotion |

V

| | |
|------------|--|
| VAE | V alidation des A cquis de l' E xpérience |
|------------|--|

Bibliographie

- Service statistique de la DAAF Guyane, AGRESTESite internet pôle Emploi
- Site de l'INSEE Guyane
- Louis Lengrand & Associés Instituto de engenharia de sistemas e computadores do Porto 5 juillet 2002